

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Conort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS

mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Plate-Forme Catholique

Le Figaro raconte qu'un de ses amis ayant demandé à M. le duc de Broglie son opinion sur la déclaration des cardinaux, celui-ci, après avoir un peu hésité, aurait répondu : « Je ferais quelques réserves s'il me fallait discuter dans tous ses détails cette lettre; mais cela dit, je l'approuve et je crois qu'elle sera la meilleure plate-forme électorale pour les scrutins de l'année prochaine. »

Je suis enchanté d'apprendre que M. de Broglie n'aurait que quelques réserves de détail à présenter sur une doctrine qui, si elle triomphait, aboutirait à la restauration de l'ancien régime considérablement aggravé. Voilà où en sont arrivés les libéraux! Cela ne nous surprend pas et n'a pas d'importance. Ce qui est à noter, c'est l'opinion de M. de Broglie que la déclaration cardinale servira de plate-forme aux réactions coalisées dans les élections prochaines.

Il faut rapprocher de ce que vient de dire M. de Broglie, ce passage de la déclaration des cardinaux recommandant aux catholiques « la fidélité au devoir électoral dont l'accomplissement par tous les gens de bien assurerait une représentation nationale vraiment conforme aux vœux du pays et capable d'opérer dans la législation les réformes nécessaires à la paix publique ».

Il paraît bien, en effet, à y regarder de près, que la déclaration des cardinaux est et sera le manifeste électoral de ce parti catholique dans lequel vont s'absorber et se confondre de plus en plus les débris des partis hostiles à la République.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les évêques travaillent à la formation de ce parti et ce n'est que pour arriver plus sûrement qu'ils ont paru évoluer vers la République, qu'ils ont renvoyé à l'arrière-plan l'idée monarchique qui n'était plus pour eux une force, mais un embarras. Leur mot d'ordre a été celui-ci : acceptation de l'étiquette républicaine, mais guerre plus ardente que jamais au gouvernement républicain, aux lois républicaines, à tout ce qui est l'essence même de la République.

Les évêques ont adressé aux fidèles des instructions politiques. C'est alors qu'on a pu se rendre compte que les évêques n'avaient ni sagesse ni prudence dans leur attitude intransigeante.

Je n'ai point la prétention de savoir et de dire tout ce qu'il y a dans la lettre de Léon XIII au cardinal Richard, cette lettre dont on attend toujours la publication. Mais il est certain, pour ne prendre qu'un point particulier, que les catholiques électoraux y sont formellement condamnés. Il était difficile aux évêques dans une affaire qui touche à l'enseignement religieux de tenir de front le

pape et c'est pour cela que le manifeste a été rédigé.

Ce qu'il y a de curieux, et ce qui ne sera pas démenti, c'est que le nonce n'a pas été pressenti sur l'opportunité de la publication du manifeste dû à la collaboration du cardinal Richard et de Mgr Langénieux, car les autres prélats n'ont fait que donner leur signature. Mgr Ferrata a été avisé et a reçu communication du document le jour même où les journaux catholiques du soir allaient le publier.

Dans la pensée de ses auteurs, le manifeste aura cette portée de se substituer aux catéchismes électoraux qu'après la défense du pape il était impossible, à moins de se mettre en insurrection ouverte contre le Saint-Siège, de continuer à répandre dans les diocèses. Les catéchismes électoraux disparaîtront donc très probablement, et les évêques auront ainsi l'air de s'incliner devant l'autorité papale.

Mais les catéchismes diocésains seront avantageusement remplacés par le manifeste des cinq qui sera envoyé à tous les curés, qui sera lu ou prononcé et commenté dans toutes les églises, qui sera publié dans les Semaines religieuses, qui sera le programme politique imposé aux fidèles, qui sera enfin, selon l'expression du duc de Broglie, la plate-forme électorale du parti catholique.

Les choses en iront mieux ainsi, car la situation sera parfaitement claire. Je suis de l'avis du Temps quand il dit que chacun gardant son uniforme, il n'y a plus de danger qu'une méprise survienne et que le suffrage universel n'aura qu'à bien poser la question pour être sûr de ne pas élire un partisan du Syllabus au lieu d'un partisan de la Révolution.

Mais alors que devient l'apaisement cher au Temps et auquel nous étions si coupables de ne pas croire? RANC.

LA POLITIQUE

Si notre éminent collaborateur, M. Ranc, au moment où il écrivait l'article qu'on vient de lire, avait eu connaissance de la lettre du cardinal de Laviegrie, il y aurait certainement trouvé un irréfutable argument de plus pour démontrer la justesse de sa thèse.

Où, le manifeste des « cinq » est bien, décidément, la plate-forme du parti catholique tout entier. Au premier moment, on a pu croire qu'il n'y avait encore là qu'une levée de boucliers isolée, — peut-être impulsive — et telle que le pape la supporterait peut-être, mais n'en approuverait ni l'esprit, ni les termes.

Mais non. C'est bien la pensée exacte du chef de la catholicité qui est reflétée dans la lettre des « cinq ». Dorénavant, on acceptera que la France soit appelée République, — mais à condition que, plus que jamais, cette République se comporte comme se comportait jadis la monarchie, — comme la fille aînée de l'Église, — aînée, mais non émancipée.

Ceux qui se disaient obstinément : le pape est plus conciliant, le pape est plus opportuniste, le pape est plus adroit que ces dangereux auxiliaires — ceux-là croyaient à un libéralisme qui non seulement n'existe pas, mais ne pouvait pas exister.

L'Église, en effet, ne peut pas être libérale. Le jour où elle accepte de céder sur un point de sa doctrine absolue, le jour où elle admet la discussion, la libre conscience, l'égalité devant la loi, — ce jour-là, elle sait bien qu'elle est atteinte dans ses œuvres vives. Perinde ac ca-

ver, ce sont les Jésuites qui sont logiques. Enlève un moellon à l'édifice, tout croule. Et le pape, qui est un habile politique, a ordonné, en effet, de nous jeter une étiquette, le mot « République », comme un os à ronger, — pendant qu'il maintenait tout l'absolutisme de doctrine, de discipline, de croyance aveugle et d'obéissance passive — perinde ac cadaver — qui sont sa seule, sa dernière planche de salut, — une planche, par malheur, chaque jour plus pourrie.

Et voici, pour le démontrer, que le cardinal Laviegrie, le premier confident de la pensée papale, le premier « républicain » du clergé français, le premier joueur de *Marseillaise* (encore un autre os à ronger, la *Marseillaise*), vient d'adhérer chaudement, publiquement, sans réserve, au manifeste des cinq, devenu, depuis hier, le manifeste des six.

Certes non, le pape ne protestera pas. Certes non, les six ne vont pas à une rébellion ou à un schisme. Certes non, le parti catholique ne se scinde pas en deux camps. Il vient de se cantonner sur la plate-forme électorale dont parle M. Ranc, — et sur cette plate-forme tous viendront les uns après les autres. M. de Laviegrie y est arrivé après l'évêque de Nîmes, et ils s'y rencontreront tous, — pour livrer, au cri de Vive la République! la grande bataille contre tous les républicains.

JEAN-CLAUDE.

P.-S. — Un moment d'absence de notre correcteur a rendu, hier, absolument, follement inintelligible une phrase de mon article. J'avais écrit : Une loi s'impose, loi en vertu de laquelle il y a un lieu à des dommages et intérêts, etc. On m'a imprimé : Une loi s'impose, loi des vertus de la Guille!...

Le Jardin de la France n'avait évidemment rien à voir dans l'affaire, et je rectifie pour ceux de nos lecteurs qui auraient pu se demander sous l'empire de quelle influence je me trouvais en écrivant ces choses étonnantes. J. C.

Une indisposition de notre collaborateur Jean Tabaroux nous prive aujourd'hui de sa Semaine industrielle et commerciale.

Nous continuerons, mercredi prochain, la publication de ces intéressantes causeries hebdomadaires.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 janvier. Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE BUDGET DE 1893

La majeure partie de la séance a été consacrée à la préparation du budget de 1893. M. Rouvier, ministre des finances, a de nouveau insisté auprès de ses collègues pour que le chiffre total des dépenses ne soit pas supérieur à celui voté pour l'exercice 1892.

LES RELATIONS COMMERCIALES

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a ensuite indiqué l'état des négociations en vue de l'établissement des nouvelles relations commerciales.

LE CENTENAIRE DE VALMY

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes du centenaire de la bataille de Valmy, le 21 septembre prochain.

AU DAHOMEY

M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a fait savoir qu'il avait reçu plusieurs dépêches de Kotonou et qu'aucune

d'entre elles, ne faisait allusion aux engagements relatés dans les correspondances de Marseille.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a fait signer trois décrets. Par les deux premiers, un cours d'histoire de l'architecture française au moyen âge et à la renaissance, est créé à l'école nationale des Beaux-Arts. En outre, aux termes de ces décrets, le régime du concours est organisé pour le recrutement des architectes du service des monuments historiques.

En vertu du troisième décret, les inspecteurs généraux et les membres de la commission des monuments historiques ne pourront plus, à l'avenir, être chargés de l'exécution des travaux intéressant ces monuments. A titre transitoire, les inspecteurs généraux et les membres de la commission actuellement en fonctions conservent seulement la direction des travaux qui leur ont été antérieurement confiés.

Nouvelles Militaires

Paris, 26 janvier.

D'intéressantes expériences de tir au canon la nuit viennent d'être faites aux basses et hautes batteries du cap Brun, près Toulon, par la commission d'études pratiques, présidée par le colonel Moreau, directeur du cours d'études pratiques, en présence du général de division Nismes, inspecteur permanent des travaux de défense des côtes et du général de Gondren, commandant d'artillerie du 15^e corps d'armée.

Ces tirs ont été effectués par des détachements du 13^e bataillon d'artillerie de forteresse. Ils avaient pour but la défense de l'entrée de la rade contre les attaques d'un navire ennemi. Cet ennemi reconnu à l'aide de puissants projecteurs électriques, les tirs ont commencé avec les pièces de fort calibre dont ont été nouvellement armées les batteries du cap Brun.

Toute la nuit, la canonnade a retenti. Les généraux présents se sont montrés satisfaits des résultats de ces expériences.

A la suite d'un accord intervenu entre le département de la guerre et les compagnies de chemins de fer, les trains de voyageurs conviés pour une période d'instruction pourront bénéficier du tarif militaire sur les chemins de fer, pour se rendre à leur corps ou pour rentrer dans leurs foyers, sans ainsi fixés : trois jours à l'aller avant la date fixée pour la convocation, deux jours au retour après la date fixée pour le départ.

Il est bien entendu qu'en ce qui concerne les disponibles, réservistes et territoriaux retenus à leur corps par suite de punition, le délai de deux jours pour le retour ne commencera à courir que le lendemain de la date fixée pour leur départ et que celle-ci devra être indiquée en toutes lettres dans la case de la feuille spéciale où le chef de corps appose son visa.

En aucun cas, il ne devra être accordé aux disponibles, réservistes et territoriaux, des permissions ou sursis de départ qui auraient pour effet de différer leur retour dans leurs foyers.

On sait que la fonderie Ruella a dirigé sur l'arsenal de Rochefort un premier envoi de canons de 10 transformés en tir rapide. Les modifications que ces canons ont subies sont les suivantes : d'abord l'addition d'un extracteur qui, saisissant la douille par un bourrelet, la rejette hors du canon quand on ouvre la culasse; puis l'addition d'un percuteur qui, frappant l'étoupe placée au centre de la douille, provoque le départ du coup. Enfin, on a renforcé la volée à la bouche de la pièce par l'adjonction d'un frein présentant extérieurement la forme d'un bourrelet en tulipe.

Cette transformation peu coûteuse de nos canons de marine, qui donne des résultats fort appréciés, fait beaucoup de bruit dans la marine anglaise.

Le vice-amiral Gervais, le nouveau chef d'état-major général de la marine, entre au ministère de la mer Royale avec les fonctions les plus étendues.

L'amiral Gervais aura la haute main sur tous les services — y compris ceux de l'état-major particulier du ministre et ceux du secrétariat particulier de M. Barbey.

Un contre-amiral, choisi par l'amiral Gervais, remplira les fonctions de sous-chef d'état-major général et dirigera les trois

sections actuelles de l'état-major général et le service des mouvements de la flotte. On désigne déjà le contre-amiral Mathieu, chef d'état-major à Brest, comme devant occuper ces fonctions.

Le capitaine de vaisseau Courrèjoles prendra, sous les ordres de l'amiral Gervais, le service de la direction du cabinet du ministre.

Une direction d'artillerie est créée au Havre. Elle comprendra deux arrondissements ayant pour chefs lieux Le Havre et Caen. Cette direction s'étendra au 3^e et 4^e régions de corps d'armée.

L'ancienne direction d'artillerie de Vernon est supprimée. Dans cette ville, le service de l'artillerie comprend exclusivement un atelier de construction de matériel roulant.

On pourrait croire que tous les colonels de l'armée sortent des écoles militaires. L'avancement reste heureusement accessible dans les hauts grades à l'élite des engagés volontaires.

La liste des colonels ayant débuté comme simples soldats est intéressante à publier. Nous la donnons pour ceux de ces officiers qui sont actuellement à la tête d'un régiment.

Colonels d'infanterie : 10^e de ligne, Marcel, décoré de la médaille militaire; 28^e, Willemain; 70^e, Spezzino; 74^e, Abria; 76^e, Delbos; 77^e, Tanchot; 100^e, Brohier, décoré de la médaille militaire; 117^e, Chaumont; 150^e, Zieger; 161^e, de Maritan; 2^e tirailleurs, Vidal de Lausun.

Colonels de cavalerie : 11^e cuirassiers, De-la-font; 6^e dragons, de Buros; 7^e, Vorruc; 21^e, de Birmingham; 27^e, Olivier; 9^e chasseurs, Prunier; 16^e, de Lavalette; 20^e, Loth.

Colonels d'artillerie : Bidegain, directeur à Verdun; Stiltz, directeur à Besançon.

INFORMATIONS POLITIQUES

ELECTION SÉNATORIALE

Paris, 26 janvier. Les électeurs sénatoriaux du Nord sont convoqués pour le 13 mars, afin de procéder au remplacement de l'amiral Peyron, dont le siège a été attribué à ce département.

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République donnera, le 28 février, le dîner annuel auquel sont conviés les ministres et les membres des bureaux des deux Chambres. M. Carnot a reçu, à deux heures, avec le général habituel, M. Vadhana, nouveau ministre de Siam à Paris, qui lui a remis ses lettres de créance.

LES DROITS D'ACCROISSEMENT

La communauté des frères de la Doctrine chrétienne a reçu, par ministère d'huissier, la sommation d'avoir à payer à l'enregistrement, à titre de droits d'accroissement, la somme de 6,405 francs, exigible dans la huitaine.

La communauté des sœurs de la Providence a reçu également sommation de payer dans la huitaine la somme de 10,752 francs. S'isid arrêt à 45 opérée en même temps chez tous les locataires des immeubles de la communauté.

La supérieure a fait opposition. Quant au directeur des frères, il n'a tenu aucun compte de la sommation.

LA LETTRE DU PAPE

Plusieurs journaux prétendent que le pape n'a envoyé aucune lettre au cardinal archevêque de Paris. Cette assertion repose sur une simple équivoque. La lettre en question a été écrite par le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat au Saint-Siège, par ordre du pape.

LES PRIMES A LA SÉRICULTURE

Les présidents et vice-présidents des syndicats de sériciculture de l'Arèche et de la Drôme sont venus ce matin pour entretenir M. Jules Roche du règlement sur les primes. En l'absence du ministre, ils ont été reçus par M. Dubuisson, son chef de cabinet.

LE GÉNÉRAL MÉNABRÉA

Rome, 26 janvier. L'Italie dit que la démission du général Ménabréa est confirmée, mais qu'elle n'a pas encore été présentée. Ce journal ajoute qu'il est absolument inexact que l'ambassade de Paris ait été offerte à M. Visconti Venosta.

Chronique Parisienne

Il paraît que les Italiens sont fort en colère contre nous, et qu'il nous veulent mal de mort de n'avoir pas goûté, comme il fallait, *Cavallera rusticana* de leur nouveau grand homme, le maestro Mascagni. Le fait est que nous étions froids pour le chef-d'œuvre.

Vous savez que la *Cavallera rusticana*, qui en quelques mois avait fait son tour d'Europe, applaudit avec fureur dans toutes les villes de l'Italie, reçue avec acclamations en Allemagne, avec transport en Angleterre, vient de nous être donnée à Paris, par M. Carvalho, de l'Opéra-Comique.

Je prends tous les anges et tous les saints du Paradis à témoins que nous étions venus ce soir-là à l'Opéra-Comique, en bonne disposition de goûter, sinon une grande œuvre, la *Cavallera rusticana* ne comporte qu'un acte, au moins une promesse de talent et peut-être de génie. Onques on vit une salle de si bonne humeur. On nous avait tant dit, tant répété et sur tous les tons dans tous les journaux, que c'était une manière originale, apportée par le jeune maestro, une rénovation de la musique; nous avions fini par le croire.

Après tout, il n'était pas étonnant qu'un Rossini fût né sur une terre qui avait produit tant d'illustres compositeurs. Pourquoi eût-elle cessé d'être fertile? pourquoi se fût-elle reposée après Verdi?

Quelle déception? à mesure que les scènes passaient sous nos yeux, l'enthousiasme, que la claque avait essayé de lancer, allait baissant, et peu à peu un froid de glace se répandait dans la salle. On écoutait avec stupeur. On! c'était là le chef-d'œuvre! si M^{me} Calvi, qui est un artiste remarquable, n'avait pas échauffé cette musique de sa passion personnelle, il n'y aurait pas eu un applaudissement.

Entre les deux tableaux se trouve « un entr'acte » qui est élégant et d'une jolie couleur, mais qui rappelle de bien près un célèbre morceau de l'*Artisan*. Les fanatiques profirèrent du plaisir qu'il avait fait, rappelant d'aimables souvenirs, pour en réclamer une seconde audition. Ils crièrent bis avec ensemble. De l'orchestre, il partit quelques non, non, ennuyés et paisibles, comme des gens qui disent : faites comme vous voudrez; mais ce n'est vraiment pas la peine.

Si, si, bis, hurla frénétiquement la claque.

Le chef d'orchestre attendait paisiblement la fin de la discussion, les opposants ne tenaient que médiocrement à leur opinion. Il leur était à peu près indifférent que l'on répétait ou que l'on ne répétait pas un morceau quelconque d'un ouvrage que tout le monde voyait se dérouter et couler à pic. L'orchestre reprit l'entr'acte et le jour fort bien, la seconde audition passa sans que personne protestât, mais aussi sans que personne y parût prendre un plaisir très vif.

Le lendemain, tous les journaux parisiens contèrent cette soirée et il n'y avait pas moyen de masquer l'insuccès, qui avait été éclatant, ils cherchèrent à l'expliquer et toutes les raisons qu'il leur venaient, presque tous en termes courtois et presque sympathiques; pouvaient se résumer en une seule, c'est que l'ouvrage en soi a paru médiocre.

Les dessins, nos confrères d'Italie ont pris fin. Ils ont bien reconnu à ce procédé l'incorrigible fatuité de ces Français, qui ne veulent pas admettre qu'il y ait de gloire chez d'autres nations et qu'il n'appartienne à ce qui est sort de chez eux. Le reproche nous a paru plaisant. C'est en France que les compositeurs italiens et allemands ont toujours trouvé leurs plus grands succès. Sur nos programmes de concert, on ne voit figurer que des noms allemands et italiens, et

Equilibré de L'ÉCHO DE LYON

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

Mais cette réflexion, fort juste à coup sûr, fut coupée net par une autre qui devait chasser toute autre pensée de l'esprit de Michel Strogoff. Il oublia les tsiganes, leurs propos suspects, l'étrange coïncidence qui résultait de la publication de l'arrêt. Le souvenir de la jeune Livonienne venait de se présenter soudain à lui.

« La pauvre enfant! s'écria-t-il comme malgré lui. Elle ne pourra plus franchir la frontière! »

En effet, la jeune fille était de Riga, elle était Livonienne, Russe par conséquent, elle ne pouvait donc plus quitter le territoire russe! Ce permis, qui lui avait été délivré avant les nouvelles mesures, n'était évidemment plus valable.

Toutes les routes de la Sibérie venaient de lui être impitoyablement fermées, et, quel que fût le motif qui la

conduisit à Irkoutsk, il lui était dès à présent interdit de s'y rendre.

Cette pensée préoccupa vivement Michel Strogoff. Il s'était dit, vaguement d'abord, que, sans rien négliger de ce qu'exigeait de lui son importante mission, il lui serait possible, peut-être, d'être de quelque secours à cette brave enfant et cette idée lui avait souri. Connaissant les dangers qu'il aurait personnellement à affronter, lui, homme vigoureux et énergique, dans un pays dont les routes lui étaient cependant familières, il ne pouvait pas méconnaître que ces dangers seraient infiniment plus redoutables pour une jeune fille. Puisqu'elle se rendait à Irkoutsk, elle aurait à suivre la même route que lui, elle serait obligée de passer au milieu des bordes des envahisseurs, comme il allait tenter de le faire lui-même.

Si, en outre, et selon toute probabilité elle n'avait à sa disposition que les ressources nécessaires à un voyage entrepris pour des circonstances ordinaires, comment parviendrait-elle à l'accomplir dans les conditions que les événements allaient rendre non-seulement périlleuses, mais coûteuses?

« Eh bien! s'était-il dit, puisqu'elle prend la route de Perm, il est presque impossible que je ne la rencontre pas. Donc, je pourrais veiller sur elle sans qu'elle s'en doute, et, comme elle m'a tout l'air d'être aussi pressée que moi d'arriver à Irkoutsk, elle ne me causera aucun retard. »

Mais une pensée en amène une autre. Michel Strogoff n'avait raisonné jusque-là que dans l'hypothèse d'une bonne action à faire, d'un service à rendre. Une

idée nouvelle venait de naître dans son cerveau, et la question se présentait à lui sous un tout autre aspect.

« Au fait, se dit-il, mais je puis avoir besoin d'elle plus qu'elle n'aurait besoin de moi. Sa présence peut ne m'être pas inutile et servirait à déjouer tout soupçon à mon égard. Dans l'homme courant seul à travers la steppe, on peut aisément deviner le courrier du czar. Si, au contraire, cette jeune fille m'accompagne, je serai bien mieux, aux yeux de tous, le Nicolas Korpanoff de mon podaroshna. Donc, il faut qu'elle m'accompagne! Donc, il faut qu'à tout prix je la retrouve! Il n'est pas probable que depuis hier soir elle ait pu se procurer quelque voiture pour quitter Nijni-Novgorod. Cherchons-la, et que Dieu me conduise! »

Michel Strogoff quitta la grande place de Nijni-Novgorod, où le tumulte, produit par l'exécution des mesures prescrites, atteignait en ce moment à son comble. Récriminations des étrangers proscrits, cris des agents et des Cosaques qui les brutalisaient, c'était un tumulte indescriptible. La jeune fille qu'il cherchait ne pouvait être là.

Il était neuf heures du matin. Le steam-boat ne partait qu'à midi. Michel Strogoff avait donc environ deux heures à employer pour retrouver celle dont il voulait faire sa compagne de voyage. Il traversa de nouveau le Volga et parcourut les quartiers de l'autre rive, où la foule était bien moins considérable. Il vit là, on pourrait dire rue par rue, la ville haute et la ville basse. Il entra dans les églises, refuge naturel de tout ce qui pleure, de tout ce qui souffre.

Nu le part il ne rencontra la jeune Livonienne.

« Et cependant, répétait-il, elle ne peut encore avoir quitté Nijni-Novgorod. Cherchons toujours! »

Michel Strogoff erra ainsi pendant deux heures. Il allait sans s'arrêter, il ne sentait pas la fatigue, il obéissait à un sentiment impérieux qui ne lui permettait plus de réfléchir. Le tout vainement.

Il lui vint alors à l'esprit que la jeune fille n'avait peut-être pas eu connaissance de l'arrêt, — circonstance improbable, cependant, car un tel coup de foudre n'avait pu éclater sans être entendu de tous. Intéressée, évidemment, à connaître les moindres nouvelles qui venaient de la Sibérie, comment aurait-elle pu ignorer les mesures prises par le gouverneur, mesures qui la frappaient si directement?

Mais enfin, si elle les ignorait, elle viendrait donc, dans quelques heures, au quai d'embarquement, et, là, quelque agent impitoyable lui refuserait brutalement passage! Il fallait à tout prix que Michel Strogoff la vit auparavant, et qu'elle pût, grâce à lui, éviter cet échec. Mais ses recherches furent vaines, et il sentit bientôt perdu tout espoir de la retrouver.

Il était alors onze heures. Michel Strogoff, bien qu'en toute autre circonstance cet état eût été inutile, songea à présenter son podaroshna aux bureaux du maître de police.

Michel Strogoff dut donc retourner sur l'autre rive du Volga, dans le quartier où se trouvaient les bureaux du maître de police.

Là, il y avait grande affluence, car si les étrangers avaient ordre de quitter la province, ils n'en étaient pas moins soumis à certaines formalités pour partir. Sans cette précaution, quelque Russe, plus ou moins compromis dans le mouvement tartare, aurait pu, grâce à un déguisement, passer la frontière, — ce que l'arrêté prétendait empêcher. On vous renvoyait, mais encore fallait-il que vous eussiez la permission de vous en aller.

Donc, bateleurs, bohémiens, zingaris, tsiganes, mêlés aux marchands de la Perse, de la Turquie, de l'Inde, du Turkestan, de la Chine, encombraient la cour et les bureaux de la maison de police.

Chacun se hâtait, car les moyens de transport allaient être singulièrement recherchés de cette foule de gens expulsés, et ceux qui s'y prendraient trop tard courraient grand risque de ne pas être en mesure de quitter la ville dans le délai prescrit, — ce qui les eût exposés à quelque brutale intervention des agents du gouverneur.

Michel Strogoff alla prévenir un employé supérieur.

Michel Strogoff ne pouvait donc tarder à être en règle avec la police et libre de ses mouvements.

En attendant, il regarda autour de lui. Et que vit-il?

Là, sur un banc, tombée plutôt qu'assise, une jeune fille, en proie à un muet désespoir, bien qu'il pût à peine voir sa figure, dont le profil seul se dessinait sur la muraille.

Michel Strogoff ne s'était pas trompé. Il venait de reconnaître la jeune Livonienne.

Ne connaissant pas l'arrêté du gouverneur, elle était venue au bureau de police pour faire viser son permis! On lui avait refusé le visa!

Sans doute elle était autorisée à se rendre à Irkoutsk, mais l'arrêté était formel, il annulait toutes les autorisations antérieures, et les routes de la Sibérie lui étaient fermées.

« Bien, » répondit Michel Strogoff.

(La suite à demain.)

L'opéra même, en ce moment, est tout entier en proie à Wagner. Dieu sait si on fait fête trois fois par semaine à Lohengrin!

D'autres ont prétendu que la politique n'était pas étrangère à l'événement. Nous avons voulu, en n'applaudissant point la Cavallera rusticana, punir l'Italie, qui fait partie de la triple alliance et nous porte ombrage. Je puis leur jurer qu'aucun de nous, l'autre soir, ne pensait à la triple alliance, et que lorsque nous allions à l'Opéra-Comique, c'est précisément pour y oublier, en écoutant de la musique aimable, les soucis de la politique internationale. Nous avons lieu, je crois, de n'être pas trop contents des sentiments et de la conduite des Italiens à notre égard; mais du diable si notre mauvais humeur nous eût empêché de rendre justice à une œuvre de théâtre et de nous y amuser!

Il y a une chose qui m'étonne toujours; c'est ce qu'en ces sortes d'affaires on aille toujours chercher si loin des explications souvent saugrenues, quand on en a une sous la main, qui est si simple et qui rend compte de tout. Si nous nous sommes ennuyés à la musique du maestro Mascagni, c'est qu'elle nous a paru ennuyeuse, et voilà tout. J'exerce, comme notre ami Paul Bernuy, la critique dramatique. C'est à lui que je m'adresse: combien de fois un artiste critiqué par lui pour son jeu ou pour son chant, est-il venu lui dire: Qu'est-ce que je vous ai fait? pourquoi m'en voulez-vous?

— Mais je ne vous en veux pas, mon ami. J'ai dit tout uniment ce qui me semblait être la vérité. Cela ne peut entrer dans l'esprit du malheureux. Il part, lui, de cette idée qu'il a été excellent, sublime, qu'il est un grand comédien ou un chanteur incomparable. Et cette chose lui semble si certaine, si évidente, qu'il ne peut admettre qu'à moins de mauvaise foi, on ne la partage pas. Oui, la critique ne peut procéder que de la mauvaise foi; et comme il lui répugne que ce soit, chez celui qui s'y livre, méchanceté pure, il cherche, de toute innocence de cœur, le secret des mobiles qui l'ont obligé à parler contre sa pensée. Ce mot: « Qu'est-ce que je vous ai fait? » est le mot de tous les artistes.

Il paraît qu'il est aussi le mot de tous les peuples. La différence, c'est que les Italiens savent ce qu'ils nous ont fait; ils se rappellent, et ils se disent: ça doit être ça. Ils se rappellent la confession de Scapin qui, pour s'expliquer la colère de son maître, s'accuse d'un tas de mauvais tours qu'il lui a joués, sans se douter que c'est un autre méfait qu'on lui reproche. Oui, les Italiens nous ont fait bien des misères; mais la seule dont ils ne parlent pas est aussi la seule qui nous ait mis de mauvaise humeur à l'opéra classique. C'est de nous avoir envoyé de la musique quelconque, sur un livret méliocore.

Mais l'Europe a applaudi! Oui, le bruit du chef-d'œuvre a couru comme une traînée de poudre d'Italie en Allemagne et d'Allemagne en Angleterre. Ces témoignages d'admiration prouvent que l'Italie avait envie d'un grand homme, que l'Allemagne a envie de faire plaisir à l'Italie, que les Anglais ont envie d'avoir l'air de s'y connaître, et que M. Sonzogno, l'éditeur de la Cavallera rusticana et l'inventeur du maestro Mascagni, est l'homme du monde qui mène le mieux la réclame musicale, qui en joue avec le plus d'adresse et d'énergie.

FRANÇOISQUE SARCEY.

Propagande Cléricale dans l'Armée

Paris, 26 janvier. M. de Freycinet, prié par M. Ducoudray, député de la Nièvre, de mettre un terme à la propagande qui, sous prétexte de religion, s'opère dans certains cercles sur les militaires dans un but absolument politique, lui a répondu: « Déjà saisi de la question par le préfet de la Nièvre, je viens de prescrire au général commandant le 88 corps d'armée de tenir la main à ce qu'aucune propagande ne soit faite parmi les troupes placées sous ses ordres, et à ce que les locaux mis à la disposition des soldats dans certaines villes ne servent leur caractère de lieux de réunion réservés aux militaires exclusivement. »

LES TARIFS DOUANIERS

Paris, 26 janvier. M. Pallain, directeur général des douanes, vient d'adresser à tous les agents douaniers une longue circulaire sur l'application des nouveaux tarifs douaniers qui vont entrer en vigueur au 1er février prochain.

Ce document rappelle que, d'après la déclaration faite par le gouvernement à la séance de la Chambre du 11 janvier 1892, le loi du 27 février 1890 qui soumettait les produits italiens à un tarif spécial, cesse d'être en vigueur à partir du 1er février 1892.

Le service des douanes devra, dès lors, appliquer aux produits italiens le régime du droit commun, c'est-à-dire le tarif général. D'autre part, un décret qui sera promulgué en temps utile pour recevoir son application à dater du 1er février, donnera la liste des pays qui bénéficieront du tarif minimum à partir de cette date.

En terminant, M. Pallain rappelle aux agents des douanes une disposition très importante pour les intérêts des importateurs. Aux termes du n° 73 des taxes générales du tarif, les chefs de visite peuvent accéder au commerce la faculté d'examiner les marchandises avant la déclaration en déchargeant de la déclaration un état des échantillons, afin de le mettre en état de remplir sans aucun risque de surprise, l'obligation de faire une déclaration complète.

D'un autre côté, on a dit que l'administration des douanes avait l'intention de faire acquiescer le nouveau tarif à toutes les marchandises qui ne seraient pas déchargées le 31 janvier, au soir, même si elles avaient été déclarées en détail. C'est là une erreur complète. L'administration se conformera à l'article du règlement, disant que les marchandises dont la déclaration en détail a été enregistrée à la douane avant le moment où la nouvelle disposition des tarifs est devenue applicable, doivent être imposées d'après les dispositions de l'ancien tarif, alors même qu'elles ne seraient déchargées et vérifiées que postérieurement à l'époque où cet ancien tarif aurait cessé d'être en vigueur. On voit que ce texte ne prête à aucune ambiguïté.

Dès à présent il est certain que notre tarif minimum sera appliqué à partir du 1er février, en échange du régime de faveur pour nos produits aux pays suivants: Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chili, Danemark, Égypte, Grèce, Honduras, Italie, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Russie, République Dominicaine, République de l'Équateur, Serbie, Suisse, Suède-Norvège et Turquie.

Il n'y a encore de doutes que pour l'Espagne et le Portugal. Par contre, seront exclus du bénéfice du tarif minimum, et par suite soumis à partir du 1er février à l'application du tarif général: l'Italie et la Roumanie en Europe, et tous les pays d'outre-mer autres que ceux cités dans la nomenclature ci-dessus.

En échange du tarif minimum, la France obtient le statu quo de la plupart des pays, notamment de l'Angleterre, la Grèce, les Pays-Bas et la Turquie.

Pour les autres pays, la France obtient un régime de faveur différent du régime conventionnel qui prendra fin le 1er février, mais qui est fondé par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et la Belgique, sur les traités de commerce que ces pays viennent de conclure entre eux, c'est-à-dire que tous les produits français, qui ont des similaires compris dans ces traités, seront soumis aux droits fixés par ces traités.

Les articles n'ayant pas de similaires seront frappés des droits du tarif général de ces divers pays.

Ajoutons que les accords conclus avec la plupart de ces puissances sont sans durée fixe, ils peuvent à tout instant être renouvelés, un an d'avance. Bien plus, quelques pays, comme la Suisse et la Hollande refusent de s'engager même pour une année. Le motus vivendi qu'ils peuvent établir pourra prendre fin à tout instant.

LE SUICIDE DU COLONEL ROCARD

Paris, 26 janvier. Sous le titre « Une grave affaire », la Lanterne rapporte une enquête à laquelle elle s'est livrée au sujet du suicide du colonel Rocard. Bien entendu, nous reproduisons le récit de la Lanterne, sous toutes réserves, et en lui en laissant la responsabilité. Cette enquête, dit-elle, nous a mis sur les traces d'un scandale inouï, que nous nous faisons un devoir de dévoiler, dans l'intérêt même de la famille du colonel Rocard, dont la mémoire mérite le respect.

M. Rocard occupait les fonctions de sous-directeur de la fonderie Ruelle, quand on rappela à servir à Paris sous les ordres du général du Pan, directeur de l'artillerie au ministère de la marine.

Dans ses nouvelles fonctions, le colonel Rocard ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se brossait depuis longtemps à la direction de l'artillerie une foule d'affaires extrêmement louches, sur lesquelles il résolut de porter la lumière.

Il fit part de ses découvertes à son chef, le général du Pan. Celui-ci ne bougea point. En présence de cette inertie, le colonel Rocard résolut d'aller jusqu'au ministre et, par l'intermédiaire du général Bognis-Desbordes, il obtint une audience.

Le colonel mit sous les yeux de M. Barbey les documents qui établissent la triste vérité. Il y avait notamment la preuve écrite qu'un officier supérieur du ministère de la marine avait touché un pot-de-vin sur une commande de fournitures pour l'artillerie faite à une société dont les établissements sont situés non loin de Paris.

Quand M. Barbey eut pris connaissance des pièces, le colonel Rocard lui dit: « Je vous demande, Monsieur le ministre, de vouloir bien poursuivre immédiatement les coupables devant un conseil de guerre qui dégradera mon honneur en établissant que je n'ai point trempé dans ces vilenies et que je les ai dénoncées à mes chefs dès que j'en ai eu connaissance. » M. Barbey félicita vivement le colonel Rocard et lui donna sa parole que l'officier supérieur qu'il venait de dénoncer et ses complices seraient poursuivis, si l'enquête confirmait la réalité du scandale.

Enfin, s'il existe une corrélation entre cette affaire et le suicide du colonel Rocard. On ne peut s'expliquer l'acte de désespoir que nous a fait connaître le colonel Rocard que par la douleur que lui causait la disgrâce de son ami et la crainte d'y avoir contribué par sa part en causant avec le général du Pan, de cette affaire qui était pourtant connue de tout le monde.

STAMBOULOFF

Sofia, 26 janvier. M. Stambouloff a une fièvre très intense; il a eu même un léger accès de délire. Le ministre ne reçoit personne, la consigne n'est même pas levée pour ses collègues. Ces bruits et ces précautions, joints aux mesures de police extraordinaires prises autour de la demeure du ministre, contribuent à faire conserver au public son opinion que M. Stambouloff a été victime d'un attentat et non d'un accident.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Washington, 26 janvier. Un message du président Harrison déclare que la note de M. Matta, du 11 décembre, était profondément outrageante pour les officiers de la marine et pour le pouvoir exécutif, et dit que le gouvernement des États-Unis a notifié au Chili que si la note n'était pas immédiatement retirée et si une excuse aussi publique que l'insulte elle-même n'était pas faite, le gouvernement romprait les relations diplomatiques.

New-York, 26 janvier. Un télégramme de Santiago annonce que le Chili a répondu à l'ultimatum des États-Unis. Il consent virtuellement au retrait de la circulaire Matta et déclare que l'envoi de cette note a été le résultat d'une erreur de jugement. Le gouvernement chilien retire également sa demande de rappel concernant M. Egan. Il propose enfin de soumettre l'affaire du Baltimore à l'arbitrage d'un pays neutre ou même au jugement de la cour suprême des États-Unis.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Berne, 26 janvier. Le Conseil national a ratifié, à l'unanimité de 143 voix, les traités conclus avec l'Allemagne et l'Autriche. Madrid, 26 janvier. La prorogation du traité de commerce entre la Suisse et l'Espagne, jusqu'au 30 juin, a été signée hier soir. La Gazette publiera le 1er février les décrets de prorogation des traités avec la Suède-Norvège et l'Italie.

Berlin, 26 janvier. Le parlement a adopté en deuxième lecture, les conventions conclues avec l'Autriche-Hongrie et l'Italie, pour la protection mutuelle des brevets, des échantillons et des marques de fabrique. Il a commencé la troisième lecture du traité de commerce entre l'Allemagne et la Suisse.

Paris, 26 janvier. Suivant une dépêche particulière de Londres, Rustem-Pacha a communiqué à son collègue de la Porte demandant à quelle époque il conviendrait au ministère anglais de reprendre les négociations au sujet de l'Égypte.

Rome, 26 janvier. Le léger refroidissement dont souffre le pape a naturellement donné lieu à des réflexions sur ce qui pourrait se produire au prochain conclave, dans le cas où il mourrait.

Un assureur dépendant au Vatican et dans les cercles diplomatiques qui le conclave sera tenu à Rome, et que le pape sera choisi parmi les cardinaux Italiens. A moins qu'ils ne meurent avant Léon XIII, il est certain que le futur pape sera ou bien le cardinal Parocchi, actuellement vicaire de Rome, ou bien le cardinal Monaco de la Valeta, préfet de la chancellerie romaine.

Tous les deux sont des hommes remarquables, très érudits et très compétents dans les affaires ecclésiastiques. Ils sont, en outre, des diplomates très versés dans les questions qui se rattachent à l'Église.

MENUS FAITS

Paris, 26 janvier. Une dépêche de Berlin dit que la nouvelle de l'arrestation de Julien Kayser sous l'inculpation d'espionnage pour le compte de l'Allemagne est inexacte. Kayser a bien été arrêté, mais à la suite d'une demande d'extradition formée par l'ambassade d'Allemagne, pour escroqueries et faux en écritures. Il est également inexact, d'après la même dépêche, que Julien Kayser soit le frère de M. Kayser, chef des affaires coloniales à la chancellerie de Berlin.

La Chambre est partie en vacances sans avoir discuté la question de la suppression de la censure et sur cette question même il y a un discours inachevé de M. Hémon. On sait que le député du Finistère avait pris la parole après M. Isambert et que, sur la fin de la séance, se sentant fatigué, il avait demandé le renvoi de la discussion au lendemain, ce que la Chambre avait accordé sans trop se faire prier. Depuis cette époque, la discussion sur la censure n'a jamais été reprise. Il se sera donc passé plus d'un mois entre l'exorde et la péroraison du discours de M. Hémon. C'est là un fait curieux auquel on chercherait vainement, croyons-nous, un précédent dans les annales parlementaires. Des points suspensifs qui durent un mois, cela n'est, en effet, pas commun.

M. Emmanuel de Saint-Ferriol, ancien ministre plénipotentiaire, administrateur de l'établissement thermal d'Uriage, est mort hier en son château d'Uriage. M. Schaeffer a vaincu M. Stossion, dans un match de billard qui a eu lieu à New-York. L'enjeu était de mille dollars; la partie était en 800 points. Stossion est resté à 502. La plus forte série de Schaeffer a été de 155; Stossion est arrivé à faire une série de 65 points. La partie a duré 3 heures 43 minutes.

Plusieurs journaux disent que dans chaque promotion semestrielle de la Légion d'honneur un certain nombre de croix étaient attribuées au président de la République. Cette information est inexacte; quelques croix seulement sont réservées, lors de ces deux promotions, pour être mises à la disposition de tel ou tel ministre et distribuées dans des circonstances exceptionnelles ou à l'occasion des voyages présidentiels.

Un télégramme de Munich que la duchesse Maximilienne de Bavière est morte cette nuit. Un accident terrible est arrivé, hier soir, à Quimper. Un jeune garçon, nommé Levas, âgé de 15 ans, élève du lycée, jouait chez son frère avec un revolver chargé, il fit partir l'arme par mégarde, et la balle l'atteignit au front. La mort est instantanée.

Dépêches Diverses

LAFFAIRE ANASTAY Paris, 26 janvier. M. Poncet, juge d'instruction chargé de l'affaire Anastay, vient de clore son instruction et de remettre le dossier du procès, entre les mains du procureur général. Le dossier a été immédiatement transmis à la chambre des mises en accusation. D'après des indications que j'ai lieu de croire exactes, c'est vraisemblablement le 15 mars prochain que l'assassin de la baronne Dellarat comparaitra devant la cour d'assises.

UN JUGE DE PAIX BLESSÉ A MORT

Puget-Théniers, 26 janvier. M. Flogny, juge de paix Puget-Théniers, était parti avec une voiture pour se rendre dans les communes d'Assers et de la Penne; il portait son fusil. Il était monté sur le siège du devant de la voiture, à côté du cocher. Arrivé à quatre kilomètres environ de Puget-Théniers, son arme lui échappa des mains et heurta le marchepied du véhicule. Le choc fit partir les deux coups et le juge reçut les deux décharges presque à bout portant dans le ventre. Les gendarmes Dullion et Couillet, de la commune de Saint-Pierre, s'étant trouvés sur la route, au moment de ce fâcheux accident, s'empressèrent de porter secours au blessé. Les docteurs Paté, Sauve et Fabry soignent le malade.

CONDAMNATION A MORT

Assassinat d'un vieillard. — Pour épouser une jeune fille. Les assises de la Dordogne viennent de juger une affaire d'assassinat, qui avait vivement impressionné la population de Sarlat. Le 7 novembre dernier, les voisins d'un sieur Rebière, s'aperçurent que depuis quelques jours il n'avait pas paru. On prévint le commissaire de police qui bientôt se trouva en face d'un cadavre. Les constatations éloignées d'abord toute idée de suicide ou d'accident.

La victime, dit l'acte d'accusation, était un vieillard d'humeur bizarre, une sorte de misanthrope qui ne fréquentait personne, qui ne sortait que la nuit et s'enfermait soigneusement dans sa maison, où il conservait, disait-on, des capitaux considérables. Par suite de ses habitudes d'isolement, Rebière avait été surnommé l'Érmitte, mais il n'avait pas d'ennemis, et on pensa tout de suite que le vol avait été le mobile du crime. Malgré des recherches minutieuses, les magistrats ne purent rien découvrir de sommaires importantes que possédait la victime.

Néanmoins, aucun indice sérieux ne venant en aide à l'instruction, quand on s'aperçut qu'un jeune charpentier, Paul Merchadon, âgé de vingt-quatre ans, faisait depuis quelques jours des dépenses hors de toute proportion avec ses ressources normales. Merchadon passait pour un malfaiteur dangereux et était soupçonné d'une série de vols qui avait été commis coup sur coup depuis quelques mois.

Mis en état d'arrestation, il nia d'abord; puis il finit par faire des aveux. Mais il donna successivement plusieurs versions partiellement fausses, dont une d'un caractère odieux. Il prétendit qu'il avait deux complices et que ces derniers étaient deux frères, mais qu'ils n'avaient pas de nom, et qu'il ne les avait jamais vus, mais qu'ils réussissaient, au bout de quelques jours, à établir leur parfaite innocence. Ce n'est qu'après des péripéties diverses que l'assassin avoua complètement. Le jeudi 5 novembre, à dix heures du soir, Merchadon, armé d'un fusil à deux coups, était allé rôder autour de l'habitation de Rebière. Enroué par la solitude et le silence, il porta un tronçonneau contre le mur de la maison, grimpa sur le toit, s'introduisit, en se couchant sur le dos, par une lucarne, descendit au rez-de-chaussée, et rencontra Rebière debout au milieu d'une pièce, lui tira un coup de fusil à la tête et à bout portant. Le crime accompli, l'assassin fouilla sa victime, lui enleva une moustache en argent et 45 francs qu'il avait dans ses poches, et reparti par l'itinéraire qu'il avait suivi pour entrer.

Mais ce n'était pas pour ce vol minime que Merchadon avait tué Rebière. Quelques jours auparavant, il lui avait dérobé une somme de près de 15,000 francs, qu'il était allé cacher derrière deux pierres, dans un mur en plein champ. Craignant une plainte, il avait voulu supprimer le plaignant éventuel.

L'instruction a établi que Merchadon avait des relations amoureuses avec une jeune fille de dix-neuf ans, qu'il avait beaucoup et désirait épouser. Le père de la jeune fille ne voulait consentir au mariage que si Merchadon acquiescrait préalablement à un certain péculé pour entrer en ménage. La jeune fille elle-même, devenant chiche de faveurs, et c'est dans ces circonstances que son amant résolut d'assassiner pour s'enrichir.

L'interrogatoire de Merchadon n'a donné lieu à aucun incident. C'est un grand garçon, dégingandé, dont la figure est sournoise et bestiale.

Il répond d'une voix très ferme aux questions qui lui sont adressées. Plus de cinquante témoins ont été entendus. Le défenseur était M. Pegrot, du barreau de Sarlat. Le jury a rendu hier soir un verdict affirmatif, et a refusé à Merchadon les circonstances atténuantes. Merchadon a été condamné à mort.

DÉPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Malveillance. — Un mailletier resté inconnu a coupé 4,000 pieds de vigne à M. Guerrier, propriétaire, aubergiste, demeurant au Perréon. 300 francs de dégâts s'élevaient à la somme de 300 francs. Une information est ouverte. — Arrestation. — Le nommé Chignard, évadé de la maison d'arrêt, il y a un mois environ, a été arrêté par les gendarmes de Beaujeu, et a été réintégré à la maison d'arrêt de Villefranche. Cet individu est prévenu de nombreux vols.

Ampuis. — Sapeurs-pompiers. — Dimanche dernier, dans la salle de la mairie, la compagnie des sapeurs-pompiers était réunie sous les ordres de M. le lieutenant Cornet, commandant la compagnie, à l'effet de contracter un engagement de cinq ans, selon les règlements et statuts, et de procéder aux nominations ci-après: M. Touchebeuf, caporal-fourrier, est nommé au grade de sergent-fourrier; M. Revillon, caporal, est nommé au grade de sergent.

Beaujeu. — Arrestation. — Le nommé Claude Chignard, âgé de 18 ans, accusé de plusieurs vols dans la région, vient d'être arrêté à Quindé, au lieu dit de Saint-Cyr, par un vigneron qui l'a trouvé caché dans la paille. Chignard a été écroué à la prison de Beaujeu et sera conduit à Villefranche.

Roanne. — Arrestation. — Le nommé Honoré Barouline, âgé de 31 ans, colporteur, domicilié à Marseille, a été arrêté sous l'inculpation de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue (fausses carottes transparentes). Tribunal correctionnel. — Le tribunal des flagrants délits a prononcé les condamnations suivantes. Bourgnon, pour vol de 40 kilos de sel de tartre, un préjudice d'un jardinier qui lui avait donné l'hospitalité, 4 mois de prison. Bigot, pour vagabondage, 4 jours.

Saint-Paul-en-Jarez. — Fête patronale. — Dimanche 31 janvier et lundi 1er février, aura lieu à Saint-Paul-en-Jarez, la fête patronale organisée par les jeunes gens de cette commune.

Elle sera annoncée le samedi soir, par une brillante retraite aux flambeaux et des salves d'artillerie; Dimanche prochain, à 10 heures, promenade des jeunes gens en costume uniforme; à quatre heures du soir, grand bal avec orchestre composé de 40 musiciens; à huit heures, tir à l'oise; à dix heures course à cheval; à quatre heures du soir, grand bal.

Lorette. — Suicide. — L'usine de l'Assaly, appartenant aux forges et aciéries de la Marine, a été le théâtre d'un suicide. Le nommé Étienne Meyer, âgé de 58 ans, briquetier, a étouffé de l'huile de repas pour se pendre dans la briqueterie à une pièce de bois. A la reprise du travail, les nommés Dory et Desjulliard, ont aperçu, se balançant dans l'espace, le corps de ce malheureux. Couper la corde fut pour eux l'affaire d'une seconde.

Deux docteurs, MM. Jayet et Garcin, appelés en toute hâte, ne purent que constater le décès; le cadavre de Meyer a été transporté à son domicile, maison Ollagnier, à Lorette. Cette mort, depuis deux ans, porte à quatre, le nombre de suicidés par strangulation.

Valence. — Le cadavre retiré de l'Isère. — Comme nous le disions hier, l'état du cadavre de l'inconnu qui a été retiré près du confluent du Rhône et de l'Isère avait laissé supposer, au premier moment, que l'on pouvait se trouver en face d'un crime.

La gendarmerie, après avoir fait les formalités nécessaires et transporté le cadavre à la Morgue, s'adressa, sur l'initiative du parquet, de prévenir M. le docteur Jean pour procéder à l'autopsie.

Après un examen des plus sérieux, le médecin appelé constata que les blessures que l'on remarquait à la tête du cadavre ne provenaient que du fait de son séjour prolongé dans l'eau et (ait d'été au frotement du cadavre dans le lit de la rivière, le courant de l'Isère étant assez rapide et le fond du lit étant un fond rocailloux.

Nous avons donné hier le signalement complet de cet infortuné; nous ne pouvons que rappeler au public l'invitation que nous lui faisons en le priant, si ce signalement était reconnu, de vouloir bien en avvertir ou la gendarmerie ou le parquet.

Théâtre. — Ce soir jeudi 28 janvier, pour la première fois, à Valence, l'Oncle Célestin, le grand succès actuel du théâtre des Menus-Plaisirs. On commencera le spectacle par l'Épave, la charmante comédie en un acte, de Paillillon.

Concert du XIXe Siècle. — Décidément M. Casabel, le sympathique directeur de ce concert, a la main heureuse pour ses engagements. Le public le lui prouve en se donnant chaque soir rendez-vous dans ce coquet établissement pour venir applaudir Benoit, de l'Eldorado, et Mlle Dermont. Tous les pensionnaires, d'ailleurs, de M. Casabel, rivalisent d'entrain et de verve et font un ensemble parfait.

Police. — Le nommé Louis G..., âgé de 35 ans, commissaire, demeurant à Valence, rencontré sur la voie publique en état d'ivresse manifeste, a été mis au violon municipal, un procès-verbal a été dressé contre lui.

Rixe. — Une conversation pour rixe ayant occasionné un rassemblement sur la voie publique, a été dressée contre les nommés Xavier R..., cordonnier, âgé de 26 ans; Auguste P..., âgé de 43 ans, portefaix et Stritz Salomée, âgé de 43 ans, fille publique. Tous trois demeurant à Valence.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 26 janvier, 4 heures soir: Hauteur du baromètre: 772. — Température: + 4°. — Direction du vent: Nord-Est. — Maximum de température dans les 24 heures: + 6°. — Minimum de température dans les 24 heures: + 1°.

Situation générale. — La hausse barométrique s'accroît encore et une zone de pressions très élevées s'étend sur presque toute l'Europe. Les hauteurs atteignent 775 en Russie et sur les Îles Britanniques. Les vents du Nord et Est s'établissent en France et sont même assez forts vers nos côtes.

La température baisse et les gelées vont redoubler. Dernière heure. — La pression est relativement peu élevée sur la Méditerranée, mais la hausse s'accroît sur le continent; elle est de 775 millimètres à Biarritz, à Brest, et les hauteurs atteignent 778 à Belle-Isle et 782 à Nice. Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid et beau, vent du Nord ou de l'Est.

Ces deux nouvelles places, — une pour la pharmacie, une pour la chimie, — seront comprises dans la section des sciences physiques, et sont réservées à la Faculté de médecine de Lyon.

Le tirage au sort: Les conscrits ont fait leur apparition. Hier des bandes enrubannées et chamarrées ont parcouru la ville. C'étaient les conscrits des cantons de l'Arbresle et de Neuville qui, les premiers, ont tiré au sort dans l'arrondissement de Lyon, lundi et mardi derniers.

Rappelons que pour les Lyonnais, les opérations du tirage au sort commenceront par le premier arrondissement municipal le lundi 1er février prochain, à huit heures du matin, à l'Hôtel de Ville. La classe de 1891 sera très sensiblement inférieure en nombre aux classes des années précédentes; en effet, l'écart entre la natalité et la mortalité fut très considérable, surtout à Paris, qui eut à subir le siège et la commune.

Ces vides seront en partie comblés par l'application de la nouvelle loi militaire, qui exige l'inscription sur les tableaux de recensement de tous les naturalisés ou réintégrés.

Les conseillers prud'hommes chargés par la réunion tenue dimanche à la Bourse du Travail, d'aller porter ses résolutions à M. le maire de Lyon, ont vu M. Gaillon le lendemain.

M. le maire s'est montré décidé à persister dans l'attitude qu'il a prise, néanmoins il a émis le vœu que l'administration de la Bourse du Travail se présentât à lui. Cette dernière se rendra-t-elle à l'invitation qui lui est adressée? Que sortira-t-il de l'entrevue? Autant de questions qu'il est encore impossible de résoudre, mais qui ne sauraient tarder à être tranchées.

Quoiqu'il en soit, on commence à la Bourse du Travail le démantèlement décidé par la réunion plénière des syndicats adhérents.

Nous parlions, avant-hier, d'après un de nos confrères, d'un gros procès intenté à la ville au sujet des droits d'amarre sur la Saône, droits perçus indûment, et dont le remboursement serait demandé par les intéressés.

En attendant de plus amples informations, on peut faire une remarque: dans le budget de 1892, le produit des droits d'amarre sur la Saône n'est indiqué que pour mémoire.

La noblesse à Lyon: Il y a encore à Lyon des nobles affligés d'une belle fortune, mais, à côté de ceux-là, combien pourraient-on en citer qui n'ont gardé de la grandeur de leurs aïeux qu'un nom à particule.

Il y a un grand café de la rue de la République dont les clients sont servis par un comte authentique, mais pour ne pas commettre d'indiscrétions sous prétexte d'indiquer la décadence de la noblesse, reprenez-vous seulement à la quatrième page de l'Echo de Lyon d'hier matin.

Sous la rubrique « Inhumations », on trouve, dans le deuxième arrondissement, deux convois partis de l'Hôtel-Dieu, qui n'est pas ordinairement l'avant-dernière demeure des millionnaires. Les noms? Léon de Richaud et Mlle de Bouvier de Cachard. Les professions? L'homme, employé; la femme, lingère.

Joséphin Soulayr était aquarelliste à ses heures. Nous avons remarqué à travers une vitrine de la rue de la République six tableaux, mis probablement en vente comme la propriété dont on a vu l'annonce à la 4e page des journaux.

Ces aquarelles représentent des maisons échelonnées sur le coteau de Saint-Clair, dont deux au bord du Rhône. La tonalité générale est rougeâtre; les esquisses ont dû être prises au moment, cher au poète, du soleil couchant.

M. Verdellet, directeur du Théâtre-Bellecour, nous communique la lettre suivante: « Paris, 22 janvier. »

« Cher Monsieur Verdellet, « Je vous remercie bien de m'avoir fait parvenir de suite la bonne nouvelle de l'heureuse première du Petit Duc. Je vous écris avant d'avoir reçu les journaux donnant le compte-rendu de la pièce. Puisqu'ils sont bons, c'est que tout a bien marché, que cet ouvrage est bien joué et surtout bien monté. Je vous prie donc de présenter mes compliments aux interprètes ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au succès du Petit Duc sans oublier l'ami Chalmis et le charmant Edelyny dont le talent est si justement apprécié. »

« Je vous suis déjà redevable de belles représentations de La Fille de M^{lle} Angot. Le succès de mes ouvrages à Lyon me console un peu de l'abandon de Paris, qui me possède en ce moment aucun théâtre ou théâtre de façon à pouvoir les représenter aussi bien qu'ils le sont au Théâtre-Bellecour. « Croyez-moi bien sincèrement, vous. »

« Signé: Charles LECOCQ. » Une conférence gratuite et publique, organisée par la section lyonnaise de la Ligue Française pour le relèvement de la moralité publique, sera faite le jeudi 28 janvier, à 8 h. 1/4 du soir, au grand amphithéâtre du palais St-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bourgeois, professeur à la faculté des lettres de Lyon.

Le sujet traité sera: « La pornographie et le respect de la femme » par M. Paul Millaud. Les hommes et les jeunes gens au-dessus de 15 ans seront seuls admis.

Depuis hier, le mistral souffle dans le Midi avec une violence inouïe. Aussi les trains de chemin de fer sont-ils, la journée durant, arrivés à Lyon avec des retards considérables. Entre Avignon et Valence, la violence du vent du Nord était telle que bien que les charges habituellement remorquées sur les locomotives eussent été réduites de plus de 20 pour 100, les trains, dans certains endroits, n'avançaient qu'avec les plus grandes difficultés.

Près de Valence, la toiture d'une voiture de 1^{re} classe du train rapide n° 2 a été complètement enlevée par le vent, cette voiture a

être remplacée à la gare de Perrache où le train est arrivé avec un retard de près d'une heure. On ne signale encore aucun accident sérieux.

Chronique Lyonnaise

LA DIRECTION DES THEATRES
Ainsi que l'annonce un de nos confrères, c'est hier qu'a expiré le délai accordé par la municipalité aux candidats qui se présentaient pour obtenir la direction de nos théâtres.

On cite parmi ceux qui ont maintenu leurs candidatures MM. Dauphin, du théâtre de Genève; Gunsbourg, des théâtres de Nice et de Lille; Arnaud, receveur du droit des pauvres — et on ajoute à ces noms celui de M. Aimé Gros qui, dit-on, aurait, lui aussi, au dernier moment, fait des offres à la municipalité.

Intulé d'ajouter à ces noms celui du directeur actuel qui se proclame d'ores et déjà, nous ne dirons pas choisis ou accepté par M. le maire, mais imposé à M. Gaillon par des protecteurs municipaux, on ne résiste pas impunément. Cette dernière nomination, si elle avait lieu, donnerait singulièrement à penser, en effet, sur l'indépendance de M. le maire vis-à-vis de certains personnages qui ont entrepris de substituer en tout, pour tout et partout, leur omnipotence soit au vœu soit à la volonté du public.

Il est certain que, de l'aveu même de M. Gaillon, la municipalité a eu, il y a trois ans, la main très malheureuse en traitant avec M. Poncet. Ce candidat n'avait ni la compétence, ni l'autorité, ni l'urbanité qu'on est en droit de réclamer du directeur de notre première scène.

Son passé artistique était nul. Il avait été un comédien quelconque jouant les utilités en province. De là, il avait obtenu la direction du théâtre de Saint-Etienne. On se souvient que l'honorable M. Girodet, maire de cette ville, était si las de ce directeur et de la façon dont il exploitait son théâtre, qu'il avait signifié à son conseil municipal qu'il donnerait sa démission de maire si M. Poncet était réélu. — C'est dans ces conditions que ce dernier nous arrivait à Lyon.

La première année de direction fut lamentable. Jamais, de mémoire de Lyonnais, on n'avait assisté à de tels spectacles. — Mais les bonnes gens réondaient sans sourciller :

Il n'a pas eu le temps de former une troupe, il apprendra peu à peu son métier, — il est plein de bonne volonté. L'année suivante, on lui imposa, — par prudence — un administrateur municipal, — on lui imposa l'engagement de la plupart de ses artistes, on lui imposa le répertoire à jouer, — et, malgré lui, il dut monter ce Lehengrin, que nous devions uniquement à l'énergie de M. Gaillon.

Cela n'empêcha pas d'ailleurs une étonnante tension de rapports entre M. Poncet, ses artistes, son orchestre, l'administration, la municipalité, les sociétés musicales, — je n'ajouterai pas la presse, — enfin, avec tous ceux qui, de près ou de loin, avaient affaire au directeur du théâtre.

Pendant la troisième et dernière année de son exploitation, cette tension de rapports est devenue la guerre déclarée. Ignorant les règles les plus élémentaires du savoir vivre, M. Poncet se livre à des écarts de parole ou d'écriture qui, heureusement, sont trop accumulés pour qu'il soit possible d'y attacher de l'importance. A chaque instant ce sont, dans les coulisses du théâtre, sur la scène, dans la rue, des altercation qui risquent de dégénérer en pugilats.

On s'explique difficilement un directeur qui essaye de faire échec à ses pensionnaires ! C'est ce que dans son singulier état d'esprit, M. Poncet essaye à chaque instant soit par ses écrits, soit par ses agissements.

Cet homme, disait un jour de lui M. Gaillon — parlant à ma personne — est un agent de désorganisation. En ce moment, les trois artistes les plus aimés de notre troupe lyrique, MM. Massart, Noté et Bourgeois déclarent que ni pour, ni pour argent, ils ne resteraient une année de plus avec ce directeur. — J'en pourrais citer d'autres encore dont la perte, pour Lyon, serait aussi irréparable.

Quant à la façon dont est mené le théâtre : elle est de plus en plus affligeante. Avec les artistes qui lui ont été imposés par M. Gaillon, M. Poncet pouvait faire un théâtre admirable. Et nous voyons les chœurs réduits de moitié, surmenés, râlants, les pièces montées à la diable, sans répétitions, sans ensemble, les spectacles chaque fois compromissés, soit par quelque artiste insuffisant, soit par quelque innovation malheureuse. Nous n'avons pas de chanteuse légère d'opéra-comique, nous n'avons pas de première basse chantante, nous n'avons pas de ténor, pas de lazzette, — nous voyons à chaque instant les rôles les plus importants tenus par des artistes incapables de les chanter, — sans le superbe quatuor d'artistes imposés à M. Poncet, ce serait insoutenable.

Le répertoire est conduit d'aussi inintelligente façon. En quatre mois, pas une pièce nouvelle — quand on annonçait une série. A peine, pour nous sortir des *Faceries*, *Juive* et autres antiquités, une reprise d'*Etienne Marcel*, si incohérente, si ridicule, qu'au bout de deux représentations, il a fallu retirer la pièce.

Quant à l'administration du théâtre, le système abusif des entrées est tout doucement en train d'avilir les prix auxquels on était habitué et de réduire, pour l'avenir, de moitié les recettes sur lesquelles pourraient compter des directeurs comprenant autrement la direction de notre première scène.

Je ne parle pas du gaspillage qui a été fait, des décors, des costumes, des accessoires, tous frisés, dénaturés, employés à tort et à travers pour des ouvrages auxquels ils n'étaient pas destinés et, par conséquent, rendus presque inutilisables pour les œuvres auxquelles on avait dû les réserver.

Voilà le tableau peu flatteur, mais fidèle, des trois ans d'exploitation — exploitation est bien le mot — de M. Poncet.

M. Gaillon déclare à qui veut l'entendre, que ce directeur est impossible. J'ai eu l'honneur de le lui entendre affirmer avec une conviction que je m'étonnais de trouver aussi résolue chez notre premier magistrat municipal. Confier, pour une nouvelle période de plusieurs années, non plus notre théâtre lyrique, mais nos deux théâtres municipaux à un directeur aussi sévèrement qualifié en toutes occasions publiques ou privées, — ce serait en effet confirmer un bruit — qui, nous l'espérons encore pour l'honneur de la municipalité, n'est qu'une supposition dénuée de fondement — sinon de vraisemblance.

PAUL BERTINAY.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

Nous recevons la communication suivante : Les employés syndiqués de la compagnie de Lyon-Neuville ont l'honneur de vous soumettre les faits suivants :

Au mois de juin 1891, les employés se plaignaient justement d'être insuffisamment payés. Une menace de grève engagea le conseil d'administration à signer avec le personnel, un traité portant une réglementation des heures de travail, une légère augmentation sur certains salaires et déterminant également le nombre d'agents qui devaient être employés dans le service des trains.

Le conseil d'administration a signé avec le personnel un traité portant une réglementation des heures de travail, une légère augmentation sur certains salaires et déterminant également le nombre d'agents qui devaient être employés dans le service des trains.

Le conseil d'administration tint parole sur les heures de travail, mais ne tient aucun compte des augmentations de salaires. Malgré cela les employés eurent la patience d'attendre jusqu'au 2 octobre.

C'est ce jour-là que M. Reisser, fut présenté comme directeur de la compagnie. Dès le troisième jour, M. Reisser, donna l'ordre de congédier les employés.

Le personnel de la compagnie s'appuyant alors sur le traité signé en juin se décida à la grève.

Le peu de bonne foi des administrateurs. Le ton cassant de M. Pétreguin qui se disait alors administrateur délégué, sans en avoir le droit, l'allure despotique de M. Reisser, sa nationalité douteuse et ses antécédents plus douteux encore, engageait le personnel à revendiquer hautement ses droits.

La grève dura quatre jours, et le 30 octobre, le conseil d'administration signa un nouveau traité par lequel il ordonnait la réintégration des six employés révoqués, le conseil s'engageait à mai tenir le service tel qu'il existait et à n'acquiescer aucun employé par faits de grève.

Tout rentra dans l'ordre jusqu'un jour où les administrateurs comprenant enfin que leur insuffisance commençait à engager leur responsabilité, prièrent le parti d'en rétrograder à une assemblée générale des actionnaires.

Dans cette assemblée, il fut décidé qu'une transformation serait faite et adopté un projet de réorganisation présenté par M. Voisin, qui faisait à la compagnie un apport important.

La présidence notait à M. Casquet Vauzelle et le conseil était mis au complet par la nomination de trois nouveaux membres.

Ceci se passait le 28 décembre. Dès le 9 janvier, on annonçait qu'une société nouvelle venait d'être formée avec les débris de l'ancienne, dont la dissolution était prononcée.

Cette dissolution a été prononcée par qui ? Et par qui a été consentie cette cession à M. Voisin ? Qu'attendait en lieu l'assemblée constituée de la nouvelle compagnie, autant de point d'interrogation autant de mystère.

A cette même date du 9 janvier, la lettre circulaire suivante fut adressée individuellement à tous les agents et même aux chefs de service.

Lyon, 9 janvier 1892. Monsieur, Le personnel de la compagnie des tramways de Lyon à Neuville est informé que par suite de la décision prise à l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 28 décembre dernier, les services de l'exploitation ont été remis à M. Voisin, administrateur délégué à la nouvelle société en formation.

Les agents qui désiraient être occupés par la nouvelle compagnie devront faire parvenir leur demande d'emploi à M. Voisin, 7, quai de la Pécherie, avant le 20 courant.

Toutes ces manœuvres n'avaient qu'un but : débarasser la compagnie du traité du 16 octobre 1891.

Les employés de la compagnie Tramways-Lyon-Neuville ont été si souvent trompés qu'ils ont douté le piège qu'on leur tendait et n'y sont point tombés.

En effet, toute demande d'emploi adressée à M. Voisin aurait été considérée comme une démission de l'emploi occupé à l'ancienne compagnie et mettrait les agents dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits à l'indemnité qui leur est due.

Onze agents sur quarante-quatre ont adressé une demande d'emploi à M. Voisin. Trois seulement sont d'anciens agents, les autres sont des manœuvres à la journée qui n'ont rien à attendre comme indemnité et qui, du reste, sont entrés tout récemment à la compagnie.

Le 20 courant, on affichait la note suivante : Note adressée au personnel La compagnie nouvelle des tramways de Lyon à Neuville, prenant en charge le service demain 21 courant, informe les agents qui ne lui ont pas adressé de demande d'emploi qu'ils cesseront leur service ce soir à l'heure réglementaire.

Le même soir trente-trois employés étaient sacrifiés à la rançune de la grève et à la haine du syndicat.

Le secrétaire : Henri-Auguste SERVOINAIN.

NOUVELLES ELECTORALES

Comité des Républicains radicaux socialistes du canton de Saint-Genis-Laval

délégués à cette importante réunion. Elle rappelle que le nombre des délégués est proportionnel au chiffre des électeurs inscrits, c'est-à-dire que chaque commune doit se faire représenter par un délégué par cent électeurs, ou fraction de cent électeurs.

Ordre du jour. — Choix du candidat.

Pour la commission, RANTONNET.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

COUR D'APPEL DE LYON

L'Affaire Grange

Dans notre numéro du 30 courant, nous avons relaté l'appel à minima interjeté par M. le procureur de la République, d'un jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne du 24 novembre dernier, condamnant le nommé Grange, moulinier à Marlihes (Loire) pour contravention à la loi du 19 mai 1874 sur la prohibition du travail au-delà de 12 heures pour les femmes et 6 heures pour les enfants.

L'appel était motivé surtout par suite de la seconde récidive de Grange, récidive dont le tribunal n'avait pas tenu compte, ainsi que la loi l'indiquait.

La cour d'appel, infirmant le jugement du tribunal de Saint-Etienne, a élevé l'amende de 38 francs, prononcée contre Grange, à 295 francs.

Les trente cinq contraventions pour excès de travail au-delà de la durée légale, ont donc été punies chacune d'une amende de 5 francs au lieu de 1 franc, et celles pour excès de travail des enfants mineurs de 12 ans, ou pour inexécution des formalités prescrites par la loi ont été punies chacune d'une amende de 40 francs au lieu de 1 franc.

On comprend que la loi soit appliquée avec rigueur à un manufacturier qui, pour la troisième fois, a été surpris, profitant de ce qu'il est cloigné de la surveillance pour faire travailler des jeunes filles au-delà de la durée légale. L'indulgence qu'il avait rencontrée devant le tribunal de Saint-Etienne avait vivement ému l'opinion publique; heureusement que la cour d'appel a fait justice en se montrant sévère comme il convenait à l'égard de ce récidiviste.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Vol

Le nommé Dubost, demeurant à Chaselay, a pénétré le 19 janvier dans une maison de campagne isolée de Cuire « Au Petit-Versaille » appartenant à M. Villars, 9, quai de Ray. Il a tout fouillé, tout dévalisé sans pouvoir rien trouver à emporter. Mais descendant à la cave, il a mis la main sur une provision d'excellentes bouteilles de vin qu'il a voulu dégriser avant de partir.

Il a été arrêté en état d'ivresse au moment où il quittait cette maison inhabitée où il n'avait rien pu dérober.

Dubost, qui a plusieurs condamnations par défaut à purger, a été condamné à 2 ans de prison.

Aggression

Dimanche soir, à 11 heures, les nommés Antoine Coulon et Jean Rivoire qui étaient en état d'ivresse, ont injurié et se sont livrés à des violences sur la personne de deux soldats de la 7^e compagnie d'ouvriers et d'un soldat d'infanterie, à proximité du fort Lamotho.

Cette aggression, qui avait occasionné un rassemblement, a amené l'arrestation des deux prévenus, sur le compte desquels la police a fourni les meilleurs renseignements.

Le tribunal les a condamnés chacun à 8 jours de prison.

Le Drame de la rue Montesquieu

La rançune d'un ivrogne. — Un guet-apens. — Trois blessés

Au numéro 48 de la rue Montesquieu, à l'angle de la rue Sainte-Jeanne, se trouve un petit café exploité par les époux Roques. Avant-hier soir, vers 9 heures, M. Roques, seul dans l'établissement, sa femme est malade et alitée, vit entrer plusieurs jeunes gens qui paraissent pris de boisson.

Il les reçoit néanmoins. Les consommateurs, au bout de quelques minutes, s'insubriquent, se moquent et font un tel tapage que M. Roques dut intervenir, et ne pouvant les calmer, les mit à la porte.

Les ivrognes sortirent sans trop protester; une fois dans la rue, ils échangeaient quelques coups de poings, puis partirent.

A onze heures et demie, M. Roques ne voyant plus personne chez lui, ferma le café et monta se coucher.

La maison à deux entrées; celle du café, donnant rue Montesquieu; une autre, rue Sainte-Jeanne. La porte de cette dernière, chose singulière, n'a pas de serrure, elle reste ouverte toute la nuit; aussi, le premier individu venu peut-il s'introduire dans la maison.

Roux, qui connaissait cette particularité, avait profité. Furieux d'avoir été mis à la porte du café, et résolu à se venger de Roques, il avait quitté ses camarades, et au lieu de rentrer chez lui comme il le leur avait dit, était monté jusqu'au premier étage de la maison et avait patiemment attendu l'arrivée de son ennemi.

Au moment où Roques allait entrer chez lui, Roux se dressa devant lui, et lui dit d'un ton menaçant.

— En partant, j'ai laissé ma femme dans le café, elle n'est pas partie, rendez-la moi ?

— Votre femme n'est plus ici, répondit Roques, le café est fermé et il n'y a plus personne.

A peine ces mots étaient-ils prononcés, que Roux leva sa main sur son interlocuteur. Un voisin, M. Gerald, voulut intervenir, Roux lui détacha sur le visage un formidable coup de poing américain qui l'étendit sur le parquet, puis s'élança sur M. Roques et le frappa à la tête d'un coup de stylet.

Blessé au-dessus de l'œil droit, M. Roques entra précipitamment dans sa chambre, s'arma d'un revolver, revint sur le palier et fit feu sur Roux. Quoique profondément atteint à la jambe gauche, ce dernier se rua sur le cafetier, et les deux hommes se tenant et se serrant, descendirent jusqu'au rez-de-chaussée.

Atteint à la main droite d'un second coup de stylet, Roques tira à bout portant sur son agresseur et lui logea une balle dans les reins.

A ce moment arrivaient les gardiens de la paix que les cris des locataires éveillés par les détonations avaient attirés.

Les gardés s'emparèrent des deux hommes et les conduisirent au poste de la place du Pont. Là on s'expliqua. M. Roques put prouver qu'il avait été victime d'une véritable tentative de meurtre précédée de guet-apens, aussi fut-il aussitôt accompagné à la pharmacie Berne pour être pansé et reconduit ensuite chez lui. Quant à l'agresseur le fut, son état paraissant grave, envoyé d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Les blessures reçues par M. Roques sont sans gravité, elles nécessiteront toutefois une interruption de travail de quelques jours. Roux, lui, est plus sérieusement malade, hier son état inspirait des inquiétudes car on craint que la balle qu'il a reçue dans le dos ait lésé la colonne vertébrale.

Aussitôt après sa guérison, s'il survit à ses blessures, il sera mis à la disposition du parquet et pour suivi pour tentative de meurtre.

Suicide

Il y a quelques jours, arrivait à Lyon, venant de Besançon, où il avait appris son métier de bijoutier, un jeune Espagnol, nommé José M..., âgé de 25 ans.

Aussitôt débarqué, il loua une chambre chez Mme Vincent, propriétaire de garnis, 62, rue Rabelais, et s'occupa à chercher du travail. Après quelques démarches, il réussit à se placer chez un bijoutier du cours Lafayette.

A partir de ce moment, il travailla régulièrement et mena une conduite exemplaire. Aussi, hier matin, sa propriétaire fut-elle étonnée de voir un agent du commissaire de police lui demander des renseignements sur son locataire.

José M..., avait écrit à M. Cousin, commissaire de police du quartier, pour le prévenir qu'il allait se tuer.

En compagnie de l'agent, Mme Vincent alla frapper à la porte du jeune Espagnol. José M... répondit, sans ouvrir, qu'il était un peu fatigué et se leva à l'instant même. Pensant qu'il était réellement malade, ces deux personnes se retirèrent, après avoir prévenu M... qu'on l'attendait à deux heures, au commissariat de police, où on avait une communication à lui faire.

J'y serai à deux heures répondit M... A midi, une voisine, Madame Paccat, entendit le bruit d'une détonation partir de la chambre occupée par le jeune homme.

Elle s'y rendit, et la porte était entaillée put facilement entrer. Elle trouva le malheureux étendu sur le parquet, la tête trouée par une balle, et tenant encore à la main le revolver avec lequel il venait de se tuer.

La mort avait été instantanée, le projectile pénétrant dans l'orbite droite avait traversé le crâne.

Dans une lettre adressée au commissaire de police, M... racontait que las de la vie de misère qu'il menait, abandonné par les siens, — un de ses oncles très riche lui avait, la veille, répondu, par un refus, à une demande d'argent — il avait résolu de se tuer.

La famille du défunt qui habite le sud de l'Espagne a été avisée par dépêche du malheur qui venait de la frapper.

BAL DES ETUDIANTS

Le bal dont la date est fixée au 12 mars s'annonce sous les meilleurs auspices, déjà des lots affluent de tous côtés spontanément envoyés par les commerçants qui, comme les autres années, se montrent tout dévoués à notre œuvre de bienfaisance, que ceux qui ne figurent pas encore sur notre liste, se montrent généreux, lorsque nos commissaires iront leur demander leur obole, et qu'ils contribuent par des dons variés à constituer une tombola splendide, où tous les désirs pourront espérer leur satisfaction.

Tous nos meilleurs artistes ont été mis à contribution pour donner à la fête un éclat inaccoutumé.

Comme d'habitude l'immortel Sarrazin cisèlera un sonnet, dans lequel il sèmera à pleines mains les plus brillantes fleurs de son imagination. Le poète aux olives a confié l'illustration de sa poésie à M. Appian père, dont le talent est si hautement apprécié dans notre cité.

Et vous, mesdames, n'oubliez pas que vous êtes la gloire de notre bal, que vous en constituerez tout l'attrait, n'oubliez pas que c'est avec votre beauté que nous faisons la charité. Confectionnez les costumes les plus coquets et les plus variés, enroulez vous blanches épaules dans le satin ou le velours, et marquez ou soubrette, pages ou doctresses rappelez-vous que vos sourires nous captivent tous, pierrots et habits noirs, et que nous ne savons jamais résister à un de vos désirs. Nous espérons donc que vous voudrez bien, dès maintenant, vous préparer avec ardeur à la date du 12 mars, et qu'au bal vous réaliserez de grâce et de coquetterie pour assuoir aux pauvres une recette fructueuse.

Le Comité.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 27 Janvier 27^e jour de l'année. Nouvelle lune le 29; premier quartier le 5. Soleil : lever, 7 h. 40. coucher, 4 h. 47.

Listes électorales. — Nous appelons que les tableaux de rectifications, contenant les additions et les retranchements opérés sur la liste électorale sont déposés dans les mairies d'arrondissement (bureau des élections), jusqu'au 4 février prochain.

Les réclamations sont reçues tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, et la journée du 4 février jusqu'à minuit.

Les examens pour St-Cyr. — Le Journal officiel publie l'instruction ministérielle relative à l'admission à l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1892; la date extrême d'inscription pour le concours est fixée au 15 avril au soir.

Concours, comme les années précédentes, est divisé en trois épreuves successives : 1^o les compositions; 2^o l'examen du premier degré; 3^o l'examen du second degré.

Les compositions écrites se feront les 7, 8, 9, 10, dans les villes ci-après désignées, savoir :

Alger, Bastia, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Flèche, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours.

Aucun candidat, pour quelque motif que ce soit, ne sera autorisé à composer à une autre époque que celle fixée.

Indépendamment des épreuves mentionnées ci-dessus, les candidats en s'inscrivant ont à subir la constatation de leur habileté dans l'exercice de l'équitation, de l'escrime, de la gymnastique, qui toutes les trois sont obligatoires.

Les examens du premier degré commenceront à Paris le 4 juillet; ceux du second degré commenceront le 20 juillet; les examens auront lieu successivement dans les villes ci-après :

Paris, candidats inscrits à Paris; La Flèche; Paris, candidats inscrits dans les départements; Nancy, Besançon, Lyon, Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes.

Un désespéré. — M. P... D..., artiste 24 ans, demeurant rue Moncey, a tenté de se suicider hier soir à huit heures en avalant un breuvage dans lequel il avait fait dissoudre une certaine quantité de sublimé-corsosif.

Le malheureux, que ce poison torturait, poussait des cris épouvantables qui furent entendus des voisins.

Il fut aussitôt transporté à la pharmacie Barraj, 115, cours Lafayette, où une médication énergique put le rappeler à la vie.

D... n'a pas voulu donner les motifs qui l'ont poussé à cette tentative de suicide.

Un faux officier. — M. A..., marchand de cravates, cours Morand, pénétrait, hier, à l'heure de la fermeture, dans le comptoir tenu par M. Vermorel, cours Morand, 33.

A..., qui était en état d'ivresse, s'était affublé d'un képi d'officier et d'un dolman, sur lequel il avait passé un pardessus de civil.

Ainsi accoutré, il se livrait à des excentricités que M. Vermorel et M. Favre, employé à la gare de Perrache ne virent pas tolérer.

Au moment où ils volaient se saisir de A..., celui-ci se mit à crier : à l'assassin ! au secours ! puis il disparut ensuite dans la direction de la rue Duguesclin.

Le commissaire de police du quartier Saint-Pothin, a été instruit de l'affaire.

A l'Hôtel-Dieu. — Hier soir, à trois heures, des cris et des gémissements attirèrent l'attention de M. Riche, employé de commerce, qui rentra à son domicile, rue Transnassac, 12.

Ces plaintes semblaient partir du premier étage. M. Riche essaya d'ouvrir la porte qui ne céda point.

Les gardiens de la paix furent prévenus ainsi qu'un serrurier qui fut sauter la serrure.

Dans la chambre, sur un grabat sordide, était étendue Mme Marie Girrel, 60 ans, mariée depuis quelques jours, à un jeune homme.

Cette pauvre femme qui vit seule et est sans ressources, a été visitée par le docteur Juret qui a ordonné son transport à l'Hôtel-Dieu.

La veuve Girrel souffre d'une affection pulmonaire compliquée.

Eboulement. — Le vent qui soufflait violemment, la nuit dernière, a occasionné un accident, avenue des Ponts, près du chemin du Vivier où se trouve le dépôt général des débris.

Pendant la tempête, un mur de soutènement, du côté du chemin du Vivier, a été renversé sur une longueur de vingt-cinq mètres environ.

Cet éboulement a causé de graves dégâts à la vigne qui se trouvait au-dessous du mur.

Jeunes gens ivres. — Hier soir, à dix heures, quatre jeunes gens, âgés de 18 à 20 ans, pénétraient dans le café tenu par M. Ginot, avenue Thiers, 31.

Tous se trouvaient dans un état d'ébriété complet. Ils demandèrent à boire, le patron refusa, alléguant l'heure tardive et l'état de ces consommateurs.

Rendus furieux par les observations du cafetier, ils tombèrent à bras raccourcis sur M. Ginot, qui fut grièvement contusionné.

En se retirant les perturbateurs ont en outre brisé une glace de la devanture.

M. le commissaire de police de Villeurbanne a ouvert une enquête.

Accident. — Une voiture chargée de fourrages, appartenant à M. Dailloux, marchand de vieux métaux, cours de Villeurbanne, 140, a renversé, sur la promenade, près de la gare de l'Est, un candélabre à gaz, qui a été mis en pièces.

Poulailler dévalisé. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété de M. Bourguichalle, rue Sainte-Genève, 12, aux Charpenettes.

Après s'être emparé de six poules et de six pigeons, ils ont pu se retirer sans être inquiétés.

Obsèques civiles. — Les obsèques civiles de M. Edouard Filion, sculpteur, auront lieu aujourd'hui mercredi, à 11 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue des Remparts-d'Ainay, 14, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Théâtre des Célestins. — Pour satisfaire à de nombreuses demandes, la direction des Célestins donne ce soir une nouvelle et dernière représentation de l'Abbé Constantin, la belle et captivante comédie de Crémieux et Deconroulle, et les *Domino Roses*, le délicieux vaudeville en 3 actes.

Demain jeudi, avec le concours de la toute gracieuse Marie Kolb, une seule représentation de *Le Capitaine Corcoran*, la nouvelle comédie de M. de Maistre. Marie Kolb jouera le rôle de Mlle Clos-Robin; les autres rôles seront tenus par MM. Sully, Herbert, Myrtil Simon, Marcel Simon, Violette, Mlle Charlotte Raynard, qui a joué avec tant de brio l'Enfant Prodigue, et Mlle Baret et Mlle Fifi.

A l'étude, le grand succès du vaudeville, la Famille Pont-Biquet.

Théâtre Bellecour. — Le dernier bulletin de la campagne livrée par le capitaine colonel Petit Titre de Pacheux consistait qu'hier soir il a vaincu en compagnie de ses braves compagnons d'armes. C'est affaire d'habitude pour Mlle Edouard, pour M. Chalmel, Belliard, Mlle Belliard et Rhea-Mey.

Ajoutons qu'à l'avant-garde et faisant des prodiges de valeur, on a remarqué la belle conduite du commandant Eugène Arnaud.

La chambre syndicale des employés de cafés, hôtels, restaurants, etc., dont le siège est rue du Gare, 12, informe tous ses adhérents que la réunion générale, pour le renouvellement de la commission, aura lieu dans la nuit de mercredi 27 à jeudi 28 janvier, à 1 heure du matin, au café Buthion, place de l'Hôpital, 1. Les syndiqués seront reçus sur la présentation de leur livret ou de leur lettre de convocation. Vu l'importance, présence urgente.

Syndicat des ouvriers tapissiers. — Le banquet annuel aura lieu au restaurant Gagnère, cours Vitton, 73, le dimanche 31 janvier à une heure précise. La souscription sera close jeudi 28 courant. On peut souscrire au siège du syndicat, rue Tupin 11, et chez les commissaires Moutin, cours Lafayette, 100, et Berthier, rue Palais-Grillet, 32

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 27 Janvier (108)

ABANDONNÉE!

PAR CHARLES MÉROUVEL JEANNE BARFLEUR

Il leva la tête, et, retirant son brûle-gueule: — Hein! c'est frais ici, dit-il, c'est soigné! Il n'y a pas beaucoup d'endroits dans Paris où on en trouverait autant. — C'est vrai, père Gombault. — Ça va-t-il comme vous voulez? — A peu près. — Allons! c'est bon, c'est bon. Au même instant, quelques accords plaqués sur une mauvaise épingle, de l'autre côté du mur, résonnèrent dans le silence de cette espèce d'oasis où les bruits des rues n'arrivent qu'étouffés et indistincts. — Psitt! psitt! fit le bonhomme. — Quoi? — Descendez. Elles dégringolèrent quatre à quatre les marches du large escalier de pierre et arrivèrent au jardin. — Qu'y a-t-il? demanda Colette. — C'est le voisin d'en face qui est chez lui, dit le jardinier. — Eh bien? — Ecoutez. Il va chanter.

— Qu'est-ce que ça nous fait? dit Jeanne un peu rouge. — Il a une très jolie voix. Un musicien de l'Opéra-Comique, un trombone qui demeure à côté, au quatrième, près de M. Venotte, prétend que si ce gaillard-là voulait, il ferait de l'or avec son gosier. — Vraiment? — Oui; ça rapporte gros, à ce qu'il paraît. — On le dit. — Vous n'avez pas un peu de voix, vous autres? — Pas l'ombre, déclara Colette. — C'est dommage. Vous gagneriez plus qu'à auner des étoffes dans une boutique. — Leur montra un petit monticule taillé en limaçon dans un massif de spirées et de figuiers, à l'angle du mur et dit: — Mettez-vous là; vous serez aux premières loges. — En effet, le silence se rétablit dans le logement de l'interne et après quelques éclats de rire provoqués par une explication que le musicien donnait sans doute à ses camarades. — Premier couplet, dit-il, Attention. Paroles d'André de Fresnaye, musique de Naudand. Voici ce que la voix chantait: Hier, je passais dans un pré. Au beau milieu j'ai rencontré Une fillette rose et blanche. Je vois ses yeux couleur des cieux Et couleur d'or ses blonds cheveux... Alors vers elle je me penche. Du limaçon du père Gombault, les deux sœurs saisissaient nettement les

paroles. Le chanteur possédait, en effet, une voix admirablement timbrée, un baryton d'une suavité pénétrante. — Bravo! bravo! s'écria une basse-taille. André, mon bon, tu deviens poète. Continue. — Le baryton ne se fit pas prier. — Second couplet, annonça-t-il: Et je lui dis: — Qu'attends-tu là? — C'est un amoureux! Me voilà. Je l'adore! — Déjà? fit-elle. — Monsieur, passez votre chemin. — Pour gagner ton cœur et ta main, — Que faut-il donc faire, la belle? — Y en a-t-il beaucoup comme ça? demanda un des assistants, grincheux. — Deux. — C'est long. — L'assemblée protesta. — La suite! — La clôture, cria l'auditeur récalcitra. Mais sa motion fut étouffée par des chuchotements énergiques. — A la porte, Balandier! — Va donc, glapirent les autres en chœur. — Troisième strophe! dit le chanteur. — Couple! rectifia le carabin mousade. — C'est la belle qui répond; observa le baryton. — Pea de chose! Il faut, de bon gré, devant le maire et le curé Ensemble, s'il vous plaît, nous rendre! — Bigre, interrompit le chœur. Elle est exigeante. — Diable, repris-je, dure loi! Attrapez en d'autres que moi! Mignonne, vous n'êtes pas tendre!

— A la bonne heure. La conclusion? — Ecoutez. — La regarda et je m'enfuis De peur de céder... mais depuis Malgré moi j'y songe sans cesse! Elle m'aurait le Paradis! Et je me dis: mieux que Paris La belle enfant vaut une messe! — Bravo! cria le chœur. — C'est idiot, protesta l'auditeur épineux. — Balandier n'est jamais content, clama la majorité. — Et vive André! — Messieurs, dit un autre, ce sont des vers d'amoureux! Tu es donc amoureux, Fresnaye? — Oui. — Conte-nous l'histoire. Elle doit être terriblement intéressante. — Vous pouvez vous fouiller, dit André qui parut à la fenêtre. Et il fredonna la chanson de Fortunio: Si vous croyez que je vais dire Que j'ose aimer, Je ne saurais pour un empire Vous la nommer! — Avoue donc, cria Balandier. Ce défaut de confiance est injurieux pour nous. — Quelle est cette belle? — Une malade de Cochin? — Une hystérique? — Une épileptique? — Une choriotique? — Une anémique? — Messieurs, affirma un carabin, vous êtes décourageants, en vérité! Vous profanez les sentiments les plus nobles! Vous vous riez des croyances les plus

pures, les plus élevées! La personne qu'on aime, fut-elle couchée sur un lit d'hospice, défigurée par les infirmités les plus hideuses, est toujours la plus adorable et la plus parfaite des créatures! Notre ami est libre. Vous n'avez pas de comptes à lui demander. Moi je ne cache pas mes opinions! Je suis pour l'indépendance des individus et l'affranchissement des peuples. — C'est absurde mais éloquent, déclara le chœur. — Jeanne, palpitante, ne faisait pas un mouvement. — Debout sur son tertre, les mains appuyées au mur, elle assistait à cette folie d'étudiants, immobilisée par la curiosité. Elle voyait, à travers l'obscurité, le visage d'André tourné vers le balcon de sa chambre où son regard semblait la chercher avec obstination. Elle comprenait qu'elle était pour quelque chose dans l'inspiration de ce riméur de hasard, de ce chansonnier d'occasion et que ce qu'il avait voulu célébrer, c'était ses yeux bleus couleur des cieux et ses cheveux couleur d'or pâle. Les paroles de la chanson étaient arrivées distinctement jusqu'à elle, comme si leur auteur avait tout préparé pour qu'elles fussent entendues et comprises. Justement Colette s'appuya sur l'épaule de sa sœur et lui dit: — Tu as entendu? — Oui. — C'est pour toi cette déclaration. — Tu m'ennuies! — Quand je te le dis. — Allons-nous-en! — On nous verrait. Attendons.

Elles restèrent cachées sous le balcon. — Le père Gombault s'approcha. — A-t-il une assez jolie voix, ce gaillard-là! dit-il. Je ne vous trompais pas des camarades de l'intérieur. — A Cochin? — Oui. — Je ne suis pas de garde. Demandez sur le balcon de ses voisines: — Je suis trop heureux de passer la nuit chez moi! — Alors, tu restes? — Oui. Même je vous serai reconnaissant... — De décamper? acheva le camarade revêche. — Comme dit Balandier. En effet, il se précipita à l'écriture. — Quelle politesse! gronda le bonhomme. Mets le comble à tes procédés. Pousse hors de ton grenier par les épaules l'alcool quelconque, observa un autre pour le coup de l'étrier. — Je ne demanderais pas mieux, ma ma bourse est à sec. Il n'y reste pas une pièce blanche et, en fait de liquide, je possède qu'une fiole d'éther! La voulez-vous? Cette offre mit la bande en fuite. Jeanne et Colette profitèrent de ce moment où leur voisin expulsait son appartement pour traverser le jardin et gagner leur appartement. Il était assez orné depuis peu.

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30 Paiement de Coupons échus ou non échus. Souscriptions sans frais à toutes les Emissions RENSEIGNEMENTS GRATUITS

D^r DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité. Traitement spécial des Ulcères. Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux. Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable. Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie. PHARMACIE JACQUEMAIRE, 4, VILLEFRANCHE (Rhône).

APERITIF CHABLY. Guéri-on certain et conservation par le dentifrice Jeanne d'Arc. Prix: 4 fr. 25; poste, 4 fr. 50. Dép. Lagay, coiffeur, 9, rue Bugeaud, Lyon.

HOMME SÉRIEUR JULES BONNARIC demande occupation ou empl. d'homme de peine. Ecr. poste restante Bellecour, A. C. 11. Rue Centrale, à Lyon

DENTS Guéri-on certain et conservation par le dentifrice Jeanne d'Arc. Prix: 4 fr. 25; poste, 4 fr. 50. Dép. Lagay, coiffeur, 9, rue Bugeaud, Lyon.

Maladies L'injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements des deux sexes. Il réussit tousjours. — Prix: 2 fr., franco, 3 fr. PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux

CORS aux pieds, ŒILS de perdrix, Guérison radicale en 48 heures par le Topique PERSAN. L'antique le plus commode, le plus sûr, il s'applique comme un timbre-poste. Son efficacité se place au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. — Prix, 1 fr., franco, 1 fr. 10.

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux. Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour. Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent. A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

VIENT DE PARAÎTRE ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER). Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat. L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. L'ANNUAIRE est en vente à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de St Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence, et à Lyon dans les Librairies: BATAILLARD, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45; GEORG, passage Hôtel-Dieu, 26; BERNOUX et CUMIN, rue de la République, 6; MONAVON, rue de la République, 13; REYNIER, quai de l'Hôpital, 27-28; CROZIER, r. d'Algérie, 20. PRIX: 12 francs; Franco, 13 fr. 50

Pour l'Arrosage des Plantes d'Appartements ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ LE RÉGÉNÉRATEUR. Cet engrais est destiné à la culture des plantes à fleurs et à feuillages ornementaux. En peu de temps la végétation produite par l'emploi de cette préparation fertilisante est prodigieuse, en ce que la floraison augmente, les arbustes doublent de taille. Sur les plantes malades l'effet est très sensible et donne des résultats surprenants. Nous recommandons encore notre engrais pour la conservation des fleurs coupées que l'on traite en le mettant dissoudre une pincée dans le vase d'eau qui les contient. PRIX DE LA BOITE (franco): 1 fr. 25. AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

En vente à l'Agence FOURNIER 14, rue Confort, LYON (à l'entresol) NOUVEAU PLAN COLORIÉ DE LA VILLE DE LYON (MILLÉSIME 1892) Contenant toutes les modifications en projet et en voie d'exécution. PRIX DU PLAN: 2 FRANCS Remise aux Libraires

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS Premier arrondissement. — Veuve Rivière, née Béatrix, sans profession, 74 ans, rue Vaucauson, 2 bis. — M. Félix Manrique, congeur, 61 ans, rue Pouteau, 16, f. 2 h. — Jean Doucheux, liseur, 63 ans, rue Coyssevox, 1, f. 3 h. — Anne Galier, sans profession, 62 ans, impasse des Chartroux, 16, f. 10 h. — Veuve Carrière, née Guy, déveuve, 62 ans, rue Mottet-de-Gérando, 6, f. 2 h. — Eugène Garde, sommelier, 37 ans, rue Terme, 10, f. 11 h. — Epouse Schmidt, née Gallet, déveuve, 69 ans, rue Pierre-Dupont, 43, f. 1 h. — Ursule Claverson, déveuve, 98 ans, rue des Chartroux, 17, f. midi. Deuxième arrondissement. — Epouse Noyer, née Buisson, sans profession, 62 ans, Hôtel-Dieu, f. midi. — Michel Leiby, cantonnier, 66 a., Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Jean Negri, 3 ans, rue Ste-Hélène, 33, f. 3 h. — Jean Bancelin, cultivateur, 64 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Veuve Brodillet, née Aynès, brasserie, 56 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Louise Marchandau, ménagère, 53 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Epouse Grange, née Molin, sans profession, 35 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — François Roy, cantonnier, 73 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Marie Héme, religieuse, 72 ans, rue 3 h. — Henri IV, 10, f. 9 h. — Félix Regaud, syndic de faillites, 54 ans, rue de la République, 29, f. 9 h. — Epouse Thomas, née Candillon, sans profession, 62 ans, rue Sainte-Hélène, 31, f. 10 h. — Jean Quoz, employé, 48 ans, cours Suchet, 12, f. 11 h. — Veuve Claroud-Bourgoignon, née Goyffon, rentière, 74 ans, rue du Plat, 7, f. 11 h. — Edouard Pillon, sculpteur, 47 ans, rue des Remparts-d'Anay, 14, f. midi. — Epouse Pouchon, née Lacombe, sans profession, 58 ans, Charrière, f. 1 h. — Louise Guilloux, 3 ans, Charrière, f. 7 h. Troisième arrondissement. — Hélène Perichon, 10 ans, rue Camille, 23, f. midi. — Marie Bouckon, 2 jours, chemin de Saint-Priest, maison Peruchon, f. 8 h. — Clément Guerin, s. p., 68 ans, f. 11 h. — Veuve Clément, f. 10 h. — Catherine Verrote de Viennet, 68 ans, rue de l'Hospice-des-Vieilles, 13, f. 9 h. — Epouse Galois, née Meunier, tailleur, 43 ans, rue de la Lône, 51, f. 11 h. — Epouse Rinar, née Gallet, déveuve, f. 11 h. — Epouse Rinar, née Gallet, déveuve, 77 ans, rue Duguesclin. — Clément, s. p., 32 ans, route de Ville, 206, f. 2 h. — Séraphin Sivo, Blanchisseuse, 75 ans, rue de l'Abbaté, 34, f. 3 h. Quatrième arrondissement. — Veuve Gros-pollier, née Favre, rentière, 82 ans, passage de la

Voûte, f. 11 h. — Veuve Paulot, née Roby, franchise, 62 ans, Hôpital, f. 10 h. Cinquième arrondissement. — Joseph Gavant, manœuvre, 62 ans, rue de la Pyramide, 73, f. 3 h. — Antoine Momey, 3 ans, rue Jaudroy, 17, f. 11 h. — Claudine Gattélet, 8 jours, montée St-Laurent, 1, f. 9 h. Sixième arrondissement. — Louis Barbier, cordonnier, 79 ans, rue Boileau, 118, f. 7 h. — Epouse Rochet, née Canuto, ovaliste, 35 ans, r. Massena, 29, f. 1 h. — Claude Perrault, cordonnier, 62 ans, rue de Séze, 45, f. 3 h. — Veuve Couturier, née Rigollet, rentière, 76 ans, rue de Séze, 27, f. 9 h.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 25 Janvier 1892. Table with columns: Nombre, SORTES, France, Espagne, Piémont, Italie, Rousses, Syrie, Bengale, Chine, Canton, Japon, Téhéran, Pous.

BALLOTS PESSÉS. Table with columns: Nombre, France, Espagne, Piémont, Italie, Rousses, Syrie, Bengale, Chine, Canton, Japon, Téhéran, Pous.

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 26 Janvier 1892. Bœufs. — Amenés, 847; vendus, 652; renvoi 195 — Prix payés: de 104 à 146 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris. Veaux. — Amenés, 419; vendus, 419; renvoi 00. — Prix payés: de 94 à 118 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris. Marché ordinaire, bonne marchandise, cours moyens.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 26 janvier 1892

Veaux. — Amenés, 473; vendus, 313; poids moyen, 79; 1^{re} qualité, 200; 2^e qualité, 180; 3^e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 110 à 220. Vente très mauvaise.

BOURSE DE LYON Du 26 Janvier 1892

FONDS D'ÉTAT. Table with columns: Valeur, Crédit Lyonnais, Crédit Mobilier, etc.

OBLIGATIONS. Table with columns: Ville de Lyon, Ville de Paris, etc.

BOURSE DE PARIS Du 26 Janvier 1892

DRÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE. Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSÉ. Includes sections for TELEGRAPHIQUE PRIVÉE and COURS DES VALEURS EN BANQUE.

APRÈS BOURSE Du 26 Janvier

Table with columns: Valeurs, Cours, Hausses, Baisse. Includes sections for VERMOREL and CARTES DE VISITE.

LE PASSE-TEMPS (20^e ANNÉE) LYON, 14, rue Confort, 14, LYON. Seul Journal Artistique & Littéraire. VENU DANS LES THÉÂTRES DE LYON. ABONNEMENTS: Un An... 8 francs; Six Mois... 4; Trois Mois... 2. Voir dans le numéro de cette semaine LE PORTRAIT ET LA BIOGRAPHIE DE M. GUY DE MAUPASSANT. Prix du numéro: 15 centimes. AVIS: Nous rappelons aux Sociétés patristiques, de tir, gymnastiques, natation, Sociétés littéraires et musicales, aux associations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents. Le Rédacteur-Gérant: R. VITROU.